

Rapport du premier trimestre

31 mars 2026

La Corporation de développement
des investissements du Canada



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires	1
Rapport de gestion	2
États financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 mars 2026	14

1 Déclaration de responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires conformément à IAS 34 Information financière intermédiaire, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés résumés intermédiaires exempts d'anomalies significatives. La direction est également responsable de veiller à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

À ma connaissance, ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires le **20 mai 2026**.



Elizabeth A. Wademan

Présidente et cheffe de la direction



Carlos Gallardo

Chef des finances

Toronto, Ontario • Le 20 mai 2026

2 Rapport de gestion – période close le 31 mars 2026

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »), y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses, et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que particulière. Ainsi, les prédictions, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Ce rapport de gestion est daté du 31 mars 2026 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de CDEV pour la période close le 31 mars 2026 et le rapport annuel de CDEV pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Vue d'ensemble de CDEV

CDEV favorise la prospérité économique du Canada en offrant l'expertise financière et commerciale sur laquelle le gouvernement s'appuie. Société d'État autofinancée en activité depuis 1982, CDEV est devenue le conseiller de confiance du gouvernement fédéral et un gestionnaire actif d'actifs stratégiques totalisant plus de 75 milliards de dollars.

CDEV est régulièrement mandatée pour fournir des conseils sur des opérations financières critiques et en assurer l'exécution, soutenir des objectifs de politiques prioritaires et maximiser la valeur des actifs de l'État dans l'intérêt du Canada. En période de pressions économiques, CDEV apporte l'agilité et la capacité de réaction rapide nécessaires pour permettre au gouvernement d'agir efficacement et en temps opportun.

Opérant à la cadence du secteur privé et en toute indépendance, CDEV joue un rôle unique en fournissant une expertise et des compétences internes à fort impact que l'on ne retrouve pas ailleurs au gouvernement. S'appuyant sur une vaste expérience des secteurs privé et public, CDEV affiche un historique solide de réalisation d'objectifs de politiques publiques, grâce à la capacité à mettre en place et à rendre opérationnelles de nouvelles entités de manière rapide et concluante. CDEV assure la gestion active du Groupe de sociétés CDEV, composé de huit filiales aux activités diversifiées :

CANADA ELDOR INC. (« CEI ») gère les obligations restantes de la société, relativement à l'élimination des déchets nucléaires de faible activité et la mise hors service d'une ancienne mine. Elle n'a pas d'activités commerciales. CDEV a mis en place une gouvernance appropriée pour s'assurer que CEI respecte ses obligations et responsabilités dans le cadre de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (« CFUEC ») gère actuellement le programme Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »). Le programme

de CUGE a cessé d'accepter de nouvelles demandes en 2022. CFUEC administre également le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (« CGETDD ») afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes qui sont touchées par l'imposition réelle ou potentielle de nouveaux tarifs douaniers et contre-mesures et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. Établie en mai 2020, CFUEC est dirigée par une présidente et cheffe de la direction. Les employés de CDEV offrent des services de gestion à CFUEC dans le cadre d'un accord de services. Les résultats financiers de la CFUEC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de CDEV, comme il est expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (« FCC ») a pour mandat de bâtir un portefeuille d'investissements pour aider à faire croître l'investissement du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens, pour aider à faire croître l'économie canadienne et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans l'intérêt de demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale à long terme. Le 11 mars 2024, CDEV et FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et sa filiale en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc. (« GAFCC »), afin d'officialiser une structure dans laquelle GAFCC fournit des services de gestion de placements au FCC et à son conseil d'administration. FCC a été constitué en décembre 2022 et GAFCC a amorcé ses activités d'investissement en juin 2023. Les résultats financiers du FCC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de CDEV, comme il est expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (« SGCH ») détient et gère les participations minoritaires de 8,5 % et de 5,67 %, respectivement, du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia et le prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH ») (collectivement, « Hibernia »), qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Constituée en société en 1993, Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. Les membres de l'équipe de direction de SGCH, dirigée par une présidente basée à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA (« CGPAC ») facilite la prise de participation des groupes autochtones dans des projets importants. Plus précisément, CGPAC est chargée de mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (« PGPA ») annoncé dans le budget de 2024. Constituée en décembre 2024, CGPAC effectue un contrôle financier et commercial préalable des demandes admissibles au PGPA et administrera le portefeuille de garanties de prêts à long terme. L'organisation est actuellement opérationnelle et avec l'appui de CDEV pendant que se poursuit le recrutement de l'équipe de direction de CGPAC, et elle a accordé sa première garantie de prêt de 400 millions de dollars, laquelle a permis à 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique de réaliser un investissement de 736 millions de dollars pour acquérir une participation de 12,5 % dans le réseau de pipelines Westcoast d'Enbridge. Les résultats financiers de CGPAC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de CDEV, comme il est expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

LA CORPORATION D'INNOVATION DU CANADA (« CIC ») a pour mandat d'aider les entreprises à maximiser leurs investissements en recherche et développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Constituée en société en février 2023, elle devrait être pleinement mise en œuvre au plus tard en 2026-

2027, selon une annonce du gouvernement du Canada faite en décembre 2023.

FINANCIÈRE CANADA TEMPLÉE (« FINANCIÈRE TMP ») a pour principale responsabilité de fournir du financement à sa filiale, **Corporation Trans Mountain (« CTM »)**. CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain. CTM compte plus de 700 employés, dirigés par une équipe de direction expérimentée. CDEV exerce ses fonctions de supervision à titre de propriétaire de CTM aux termes d'un protocole d'entente qui précise les domaines de responsabilité et de reddition de comptes, y compris la responsabilité de nommer les membres du conseil d'administration de CTM. La direction de CDEV est étroitement impliquée afin d'assurer la solidité financière de CTM en vue de l'objectif à long terme d'une monétisation réussie en temps opportun. Financière TMP a été constituée en société en 2018.

16342451 CANADA INC. (PRÊT TÉLÉSAT CIE.) a été constituée en septembre 2024. À l'heure actuelle, la filiale supervise et gère le prêt de 2,14 milliards de dollars consenti par le gouvernement du Canada au projet Télésat Lightspeed. La filiale pourrait être utilisée à l'avenir pour gérer d'autres prêts ou détenir des actifs pour le compte du gouvernement.

CDEV a également pour responsabilité directe de recevoir les paiements liés à la participation au bénéfice net et aux ententes sur la participation accessoire aux bénéfices nets (collectivement, « PBN ») des propriétaires du champ pétrolifère extracôtier Hibernia, ainsi que de toutes les obligations connexes aux termes d'un protocole d'entente conclu avec Ressources naturelles Canada.

La Corporation de développement des investissements du Canada

Au cours du premier trimestre de 2026, CDEV a continué de gérer le programme de CUGE du gouvernement et le nouveau programme de CGETDD, par l'intermédiaire de CFUEC, sa filiale.

Dans le premier trimestre de 2026, la direction de CDEV a continué de s'acquitter de son mandat envers CTM, y compris poursuivre sa collaboration avec CTM pour maximiser le rendement du capital investi pour le Canada du pipeline désormais opérationnel, notamment : i) en veillant à ce que CTM soit un investissement valable pour le Canada; ii) en veillant au respect des lois et règles applicables; et iii) en agissant conformément à l'engagement pris par l'État de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones. CDEV a travaillé avec des experts externes pour évaluer le projet d'agrandissement et fournir l'assurance que les activités liées au projet protègent et bonifient les intérêts des Canadiens.

Au cours de la période close le 31 mars 2026, CDEV a reçu 27,7 millions de dollars de versements au titre de la PBN des propriétaires du projet Hibernia, dont une tranche de 2,5 millions de dollars reçue de SGCH et éliminée lors de la consolidation. Les montants reçus sont comptabilisés en tant qu'augmentation de la réserve au titre de la PBN.

CDEV n'a pas versé de dividendes au cours du premier trimestre de 2026 ou de 2025. Des dividendes de 167 millions de dollars ont été déclarés en mars 2025 et ont été payés après la clôture de la période. CDEV conserve des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels et à des éventualités, les fonds excédentaires étant retournés à l'actionnaire.

Corporation Trans Mountain

À la suite de la mise en service commerciale du réseau pipelinier agrandi le 1er mai 2024, CTM a poursuivi l'exploitation tant du réseau existant que du réseau agrandi selon des structures de droits

réglementées.

Pour la période close le 31 mars 2026, CTM a généré un produit de 725 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts, et amortissements (« BAIIA ajusté ») de 559 millions de dollars. À l'exercice précédent, CTM avait généré un produit de 721 millions de dollars et un BAIIA ajusté de 561 millions de dollars. Les produits ont augmenté essentiellement en raison d'une hausse de 5 millions de dollars des produits tirés du transport, liée à des volumes spot non engagés plus élevés, qui génèrent des péages moyens plus élevés, et à l'augmentation annuelle de 2,5 % des péages à compter du 1 mai 2025. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis, que CTM continue de suivre, les produits et le BAIIA ajusté se sont respectivement établis à 729 millions de dollars et à 552 millions de dollars, contre 729 millions de dollars et 568 millions de dollars en 2025. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au 31 mars 2026, les activités de construction du PARTM étaient achevées; les travaux de remise en état, de construction de routes et de génie civil devraient se poursuivre en 2026. Au cours du trimestre considéré, CTM a engagé des dépenses de construction totales de 12 millions de dollars relativement au PARTM, principalement pour des travaux de nettoyage, de remise en état, de construction de routes et de génie civil. Ce montant s'ajoute aux 28,32 milliards de dollars dépensés jusqu'en décembre 2025 sous la responsabilité de CDEV. Pour la période close le 31 mars 2026, les dépenses d'investissement de maintien se sont élevées à 17 millions de dollars et étaient principalement liées à des projets nécessaires pour maintenir le TMPL et le réseau dans des conditions d'exploitation sûres et fiables, et comprenaient divers travaux d'entretien des réservoirs.

Refinancement de CTM

En décembre 2024, CTM a refinancé environ 19 milliards de dollars de dette auprès de tiers. La restructuration de la dette devrait réduire les coûts de financement de quelque 3,5 milliards de dollars au cours des six prochaines années. Comme la dette était émise par le gouvernement du Canada à des taux du marché avantageux, la Corporation doit la comptabiliser comme un avantage « non pécuniaire » dans son état de la situation financière sous « Produits différés – subvention gouvernementale ». Cela reflète l'avantage tiré de la détention d'une dette considérée comme inférieure aux taux du marché.

Le refinancement de CTM comprenait une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM. Ces fonds ont servi à rembourser le solde de la dette consortiale de CTM le 20 décembre 2024.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport financier du premier trimestre de 2026 à l'adresse www.transmountain.com.

Financière Canada TMP Ltée

Financière TMP est la société mère de CTM et de ses entités. Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a fourni du financement à CTM pour financer ses dépenses d'investissement liées au projet d'agrandissement selon un ratio de 45 % de capitaux propres et de 55 % d'emprunts. Pour financer ces avances, Financière TMP a emprunté au Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Financière TMP assume aussi certaines obligations financières réglementaires pour le compte de CTM au moyen d'une facilité de crédit inutilisée auprès du Compte du Canada.

Le 13 décembre 2024, Financière TMP a augmenté le montant de ses emprunts auprès d'EDC, afin d'accroître sa participation dans CTM et de lui prêter des fonds supplémentaires pour refinancer et rembourser sa facilité consortiale. L'opération comprenait aussi une prorogation de la durée et des modifications des modalités du prêt d'EDC à Financière TMP, ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt.

Le pouvoir d'emprunt de Financière TMP a été accru pour lui permettre d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars supplémentaires dans le Compte du Canada, dont une somme pouvant atteindre 19 milliards de dollars pour permettre à CTM de rembourser entièrement sa dette consortiale externe et tous les intérêts courus impayés, et une nouvelle facilité de fonds de roulement de 1 milliard de dollars.

La limite d'emprunt disponible sur cette facilité de fonds de roulement est limitée à 500 millions de dollars par le pouvoir d'emprunt au 31 mars 2026. La totalité de la dette liée à CTM est désormais financée par le Compte du Canada d'EDC. La totalité du solde du prêt conclu entre EDC et Financière TMP porte intérêt au coût exact ou approximatif du capital du gouvernement du Canada au moment de l'opération.

Au 31 mars 2026, les fonds tirés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 060 262 dollars. Avant la modification, plus aucun décaissement de trésorerie n'était permis, aucun autre paiement sur les emprunts dans le Compte du Canada n'était exigible avant l'échéance, et tous les frais d'intérêt étaient payés en nature et ajoutés au capital de l'emprunt. Compte tenu de ces modifications, les intérêts seront payés en espèces deux fois par année après le 30 juin 2025. Le montant décaissé sur la facilité de refinancement s'élevait à 18 343 653 dollars au 31 mars 2026.

Le refinancement de la dette dans le cadre de la convention de prêt modifiée avec EDC a été comptabilisé selon les normes IFRS de comptabilité comme une extinction des prêts initiaux, la différence entre la juste valeur des prêts et leur valeur comptable étant traitée comme une subvention gouvernementale et comptabilisée en tant que produits différés. Le produit différé représente l'avantage découlant de l'écart entre le taux du marché et le taux inférieur obtenu pour les prêts d'EDC et sera amorti sur la durée des prêts. Pour la période close le 31 mars 2026, nous avons comptabilisé un amortissement des produits différés – subvention gouvernementale de 94 millions de dollars lié au résultat de la subvention gouvernementale de Financière TMP.

Pour la période close le 31 mars 2026, la charge brute d'intérêts d'emprunt pour les prêts de Financière TMP s'est élevée à 357 millions de dollars. Le 1er mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau agrandi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisations corporelles, ce qui a marqué le début de l'épuisement et de l'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif. L'augmentation de la charge d'intérêts s'explique par des soldes de prêts plus élevés et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif. La charge d'intérêts a été contrebalancée en partie par des taux d'intérêt plus faibles aux termes de la convention modifiée.

Société de Gestion Canada Hibernia

Les produits de 21,2 millions de dollars après impôt de SGCH pour le trimestre clos le 31 mars 2026 étaient en hausse de 0,9 millions de dollars soit 4 % par rapport aux 20,4 millions de dollars enregistrés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui tient essentiellement à une hausse au profit de change, une baisse des charges d'exploitation et des amortissements, et de l'impôt sur le résultat, qui a toutefois été partiellement neutralisé par une diminution des produits nets tirés du pétrole brut et des produits d'intérêts.

Les produits nets tirés du pétrole brut, qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la participation au bénéfice net [la « PBN »] ont diminué, passant de 47,4 millions de dollars en 2025 à 44,1 millions de dollars en 2026, soit une baisse de 7 %, par suite d'une diminution de 11 % des volumes de vente et une baisse de 4 % du prix du pétrole réalisé moyen, qui a toutefois été partiellement neutralisé par une baisse des redevances et des paiements au titre de la PBN. [Après consolidation, les produits nets tirés du pétrole brut se sont chiffrés à 47,1 millions de dollars en 2026,

comparativement à 52,1 millions de dollars en 2025, en raison de l'élimination des paiements versés à CDEV au titre de PBN.]

Les volumes de vente ont diminué de 11 % pour atteindre 0,57 million de barils de pétrole (« Mbp ») au premier trimestre de 2026, comparativement à 0,64 Mbp au premier trimestre de 2025, en raison des différences dans le calendrier des ventes des cargaisons. La production brute d'Hibernia s'est établie en moyenne à 80 632 barils par jour au premier trimestre de 2026, soit 26 % plus haut qu'au premier trimestre de 2025, en raison de la croissance de la production du programme de forage et aux activités de remise en état des puits.

SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté (le « Brent »), en dollars américains (« \$ US »). Le cours moyen du pétrole brut Brent a augmenté de 7 %, passant de 75,68 \$ US le baril au cours du premier trimestre de 2025 à 80,93 \$ US le baril au cours du premier trimestre de 2026 en moyenne, en raison d'une plus haute décote par rapport au prix moyen du Brent réalisée au premier trimestre de 2026 comparativement au premier trimestre de 2025. En dollars canadiens, le prix du pétrole réalisé moyen de SGCH a diminué de 4 %, à 103,78 \$ le baril au premier trimestre de 2026, contre 108,20 \$ le baril au premier trimestre de 2025, ce qui est cohérent avec l'incidence non-favorable d'une hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Au cours du premier trimestre de 2026, les dépenses d'investissement de 8 millions de dollars ont été consacrées à des activités de forage dans le champ principal d'Hibernia.

Canada Eldor Inc.

Les passifs de CEI comprenaient les obligations liées à la mise hors service des anciens sites miniers de Beaverlodge en Saskatchewan. En décembre 2025, les sites miniers restants ont été transférés au Programme de contrôle institutionnel de la province de la Saskatchewan. CEI continue de payer pour les coûts liés au régime de retraite de certains anciens salariés. Le passif au titre de la remise en état des lieux a diminué au cours du premier trimestre de 2026, principalement à la suite du règlement d'obligations. CEI détient un montant de 7,5 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi qu'en fonds, dans le compte du Trésor, qui doit lui permettre d'acquitter des passifs estimés totalisant 0,4 million de dollars.

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Depuis mars 2020, la direction de CDEV administre la mise en œuvre du programme de CUGE pour le compte du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de CFUEC, y compris en retenant les services de conseillers financiers et juridiques. Depuis juillet 2022, CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE.

En mars 2025, en réponse à l'intensification des tensions commerciales et à l'imposition de nouveaux droits de douane et de contre-mesures touchant les industries canadiennes, CFUEC a été mandatée par le gouvernement du Canada pour établir et administrer CGETDD afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes qui sont touchées par l'imposition réelle et potentielle de tarifs douaniers et de contre-mesures et qui ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. Les prêts accordés dans le cadre de ces programmes sont destinés aux grandes entreprises, par ailleurs viables, qui ne sont pas en mesure d'accéder rapidement aux sources traditionnelles de capitaux pour gérer et combler leurs besoins de liquidités à court terme pendant une période d'incertitude économique importante. En juillet 2025, puis encore en septembre 2025, le gouvernement du Canada a annoncé que CGETDD sera modifié afin d'élargir l'admissibilité et d'offrir

un financement à moindre coût aux entreprises du secteur sidérurgique. Comme annoncé par le gouvernement du Canada le 5 septembre 2025, CGETDD a été modifié afin d'élargir l'admissibilité et d'offrir un financement à moindre coût aux entreprises de tous les secteurs.

Le 29 septembre 2025, CFUEC a annoncé le premier prêt au titre du CGETDD, qui offrira à Algoma Steel Inc. l'accès à des liquidités d'une valeur de 400 millions de dollars.

Le 18 décembre 2025, CFUEC a annoncé l'octroi de son deuxième prêt au titre du CGETDD, lequel permettra à Arctic Canadian Diamond Company d'avoir accès à des liquidités de 115 millions de dollars.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, CFUEC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10.

Les principaux résultats financiers de CFUEC sont présentés ci-dessous :

(En millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	T1-2026	Total au 31 mars 2026
Programme de CUGE								
Engagements de prêt conclus ²⁾	320	7108	193	-	-	155	-	7776
Prêts financés	110	2588	405	-	-	155	-	3258
Placements en titres de capitaux propres ^{1), 2)}	-	500	-	-	(500)	9	-	9
Remboursement du capital du prêt ²⁾	-	380	35	338	18	85	30	886
Actions privilégiées émises (rachetées)	200	2890	-	-	(873)	-	-	2217
Programme de CGETDD								
Engagements de prêt conclus	-	-	-	-	-	515	60	575
Prêts financés	-	-	-	-	-	109	214	323
Actions privilégiées émises (rachetées)	-	-	-	-	-	300	-	300

¹⁾ Aux termes d'une convention de financement avec Air Canada, CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada. Elle s'est dessaisie de ce placement au quatrième trimestre de 2024 pour réaliser un gain de 44 millions de dollars.

²⁾ En 2025, dans le cadre d'une entente de restructuration de prêt conclue avec Air Transat, les prêts pour remboursement de bons de voyage existants ont été partiellement convertis en actions privilégiées, évaluées à 9,0 millions de dollars au 31 mars 2026.

CFUEC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par CDEV pour la mise en œuvre du programme de CUGE ont été recouverts auprès de CFUEC.

Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de CFUEC, se reporter au rapport du premier trimestre de 2026 de CFUEC, accessible à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca/fr.

Fonds de croissance du Canada

CDEV, en vertu de son statut de propriétaire, assure la supervision et veille à la conformité du FCC par l'intermédiaire du conseil d'administration de celui-ci, sans toutefois s'impliquer directement dans ses activités de placement. Au 31 mars 2026, FCC avait émis pour un total cumulatif de 7 390 millions de dollars d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada pour financer ses placements. Depuis l'établissement du FCC et la sélection d'Investissements PSP comme gestionnaire (par

l'entremise de GAFCC), des progrès importants ont été réalisés. Le gestionnaire, GAFCC, a démontré un fort dynamisme en annonçant 20 investissements depuis sa création jusqu'en mars 2026.

FCC établit ses états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les coûts engagés par CDEV à l'égard du FCC ont été recouverts auprès de celui-ci. Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, FCC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par les normes IFRS de comptabilité.

Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation du FCC, se reporter au rapport du premier trimestre de 2026 du FCC, accessible à l'adresse www.cgf-fcc.ca/fr.

16342451 Canada Inc. – Prêt Télésat LEO

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé un accord de prêt avec Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC) afin de financer son projet de construction d'un réseau de satellites en orbite terrestre basse (Low Earth Orbit ou « LEO ») à large bande très avancé. La phase de construction du projet devrait durer cinq ans.

Plusieurs tranches de financement seront décaissées pendant la phase de construction, en fonction d'étapes prédéfinies d'avancement du projet. Aucun paiement de capital ou d'intérêt n'est exigé pendant la phase de construction; tous les intérêts seront incorporés au solde impayé du prêt à titre de paiements en nature. Le montant du capital prêté disponible aux termes de cet accord est de 2,14 milliards de dollars. Le prêt consenti à Télésat LEO sera financé par le Compte du Canada.

EDC et 16342451 Canada Inc. ont signé un accord de prêt destiné à financer l'engagement de 2,14 milliards de dollars le 15 novembre 2024. Dans le premier trimestre de 2026, des avances d'un montant total de 110 millions de dollars ont été consenties à Télésat LEO ULC (286 millions de dollars en 2025), ainsi qu'un prélèvement correspondant dans le Compte du Canada. Au cours de la période close le 31 mars 2026, 19 millions de dollars de la commission d'engagement de prêt différée (initialement comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024) ont été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat LEO ULC et une perte de crédit attendue de 5 millions de dollars a été comptabilisée en lien avec les montants prélevés. Des produits d'intérêts de 14,7 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de la période (2,8 millions de dollars en 2025).

Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC) a émis des bons de souscription en faveur de 16342451 Canada Inc. le 15 novembre 2024, en lien avec l'octroi du prêt. À la suite d'une réorganisation corporative au sein du groupe Télésat achevée en septembre 2025, les bons de souscription ont été modifiés afin d'être exerçables en parts de société en commandite de Lightspeed LEO Limited Partnership (« Télésat LEO LP »), une entité de détention à vocation unique qui détient 100 % de Télésat LEO. Les bons de souscription modifiés donnent à 16342451 Canada Inc. le droit d'acquérir une part de société en commandite de Télésat LEO LP par bon de souscription à un prix d'exercice de 982,2713 \$ US; 346 551 bons de souscription ont été émis.

Au 31 mars 2026, la juste valeur des bons de souscription a été établie à 500 millions de dollars (467 millions de dollars au 31 décembre 2025), ce qui a donné lieu à un gain de 32,1 millions de dollars comptabilisé dans le poste Autres produits à l'état du résultat global.

Il a été établi que le prêt d'EDC était assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. Ainsi, le prêt exigible d'EDC a été comptabilisé en fonction d'un taux d'intérêt du marché et une aide

gouvernementale de 245,2 millions de dollars a été initialement comptabilisée relativement aux montants prélevés, 1,3 millions de dollars ayant été comptabilisés par le biais du résultat net en tant que réduction des charges d'intérêts en cumul annuel.

Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

Le rôle de CGPAC comprend l'engagement auprès des demandeurs admissibles, la réalisation de la diligence raisonnable, la négociation d'ententes et l'octroi de garanties de prêt permettant aux groupes autochtones de prendre part à des opportunités économiques. CGPAC bénéficie, dans l'exercice de ces fonctions, de l'appui actif du personnel et de l'équipe de direction de CDEV. Le premier président du conseil d'administration de CGPAC, Michael Bonshor, a été nommé en mars 2025, et le premier président et chef de la direction, Kristan Straub, a été nommé en janvier 2026.

Le 2 juillet 2025, CGPAC avait rempli les exigences de financement et les conditions de clôture requises pour l'émission de sa première garantie de prêt pour les Autochtones de 400 millions de dollars, dans le cadre d'un investissement de 736 millions de dollars réalisé par 38 Premières Nations en Colombie Britannique pour une participation de 12,5 % dans le réseau de gaz naturel Westcoast d'Enbridge. Le 2 février 2026, CGPAC a accordé une garantie de prêt de 16,8 millions de dollars à la Première Nation d'Aamjiwnaang et à la Première Nation de Kettle and Stony Point dans l'acquisition d'une participation de près de 20 pour cent dans la ligne de transmission de Chatham à Lakeshore dans le sud-ouest de l'Ontario.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, CGPAC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10.

CGPAC prépare ses états financiers conformément aux norms comptables du secteur public. Les coûts engagés par CDEV pour la mise en oeuvre du PGPA seront recouverts auprès de CGPAC.

Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de CGPAC, se reporter au rapport du premier trimestre de 2026 de CGPAC, accessible à l'adresse www.cilgc-cgpac.ca.

Analyse de L'environnement Commercial Externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique en général, ainsi que sur des facteurs propres à l'entreprise ou aux placements sous-jacents. Aucun changement significatif n'a été relevé depuis le 31 décembre 2025, comme il est décrit dans le rapport annuel de 2025.

Risques et Éventualités

Financière TMP a emprunté plus de 35 milliards de dollars, ce qui crée un risque financier pour CDEV. Comme les prêts sont consentis par le gouvernement du Canada, ce risque est jugé faible.

La capacité de CTM d'assurer le service de la dette actuelle et future pourrait être tributaire de plusieurs facteurs, parmi lesquels ses résultats financiers et d'exploitation futurs, la conjoncture économique en général et des facteurs financiers, réglementaires et autres dont bon nombre ne sont pas directement du ressort de CTM. Le 30 novembre 2023, la Régie a approuvé les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service de Trans Mountain. CTM a commencé à enregistrer des produits sur la base de ces droits provisoires à partir de la mise en service du réseau agrandi de pipelines. Les droits

provisaires font actuellement l'objet d'un examen par la Régie en raison des questions soulevées par les expéditeurs. Parallèlement au processus de la Régie, CTM a entrepris des négociations avec les expéditeurs. CTM estime qu'une pause dans le processus de la Régie serait avantageuse, dans la mesure où elle lui laisserait plus de temps pour ces négociations commerciales, qui pourraient aboutir à un nouveau règlement des droits négocié pour le réseau agrandi. De l'avis de CTM, un tel règlement serait une solution gagnant-gagnant. Par conséquent, Trans Mountain a demandé en octobre 2025 une suspension du processus réglementaire actuel, ce que la Régie a approuvé. Au cours du premier trimestre de 2026, Trans Mountain a demandé à la Régie, qui a approuvé la demande, de poursuivre la suspension jusqu'au juillet 2026 afin de disposer de plus de temps pour poursuivre les négociations commerciales.

Le résultat de l'examen par la Régie de la Demande visant les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service pourrait avoir une incidence ultérieure sur les flux de trésorerie de CTM.

Les autres risques et éventualités décrits dans le rapport annuel de 2025 restent inchangés

États Financiers pour la période close le 31 mars 2026

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2026, ainsi que les chiffres comparatifs du premier trimestre de 2025, ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité applicables aux périodes intermédiaires, y compris IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

CTM prépare ses états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis. Pour consulter les états financiers consolidés de 2025 de CTM préparés selon les PCGR des États-Unis, rendez-vous à l'adresse www.transmountain.com/fr. La note 23 présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats selon les IFRS, ainsi que les résultats financiers de CTM selon les normes IFRS de comptabilité, après consolidation avec ceux de CDEV.

Les produits consolidés pour la période close le 31 mars 2026 se sont établis à 774 millions de dollars, qui était consistant à 774 millions de dollars pour la période comparative précédente. Les produits tirés du transport, s'élevant à 710 millions de dollars pour le trimestre, ont augmenté de 5 millions de dollars grâce à l'augmentation des volumes spot non engagés, qui génèrent des péages moyens plus élevés, et à la hausse annuelle de 2,5 % des péages applicable à compter du 1er mai 2025. Les produits nets tirés du pétrole brut ont diminué, passant de 52 millions de dollars à 47 millions de dollars comparativement à la période précédente, en raison d'une baisse de 10 millions de dollars des produits tirés du pétrole brut, en partie neutralisée par la diminution des redevances et des paiements au titre de la PBN. Les autres produits ont augmenté de 6 millions de dollars, principalement grâce au règlement d'assurance de 10 millions de dollars reçu pour CTM relativement à l'inondation survenue en 2021, en partie neutralisée par une perte de 6 millions de dollars sur la réévaluation des bons de souscription liés à Télésat LEO.

Pour la période de trois mois, le total des charges, hors charges financières, s'élève à 482 millions de dollars, comparativement à 405 millions de dollars à la période précédente. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation de 59 millions de dollars des amortissements, en raison de taux d'amortissement plus élevés à compter du 1er juillet 2025, suite à l'approbation par la Régie de l'étude d'amortissement 2024 de Trans Mountain. Cette augmentation résulte également des coûts de développement de 9 millions de dollars au premier trimestre 2026 pour CTM, liés à des initiatives d'optimisation à court et à long terme visant à augmenter la capacité du pipeline jusqu'à 300 000 barils

par jour. Les charges liées aux salaires et avantages du personnel ont augmenté de 9 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2026 par rapport à la même période de l'année précédente, principalement en raison d'une rémunération moyenne plus élevée et d'une main-d'œuvre plus nombreuse nécessaire pour soutenir l'expansion du réseau pipelinier de CTM et les obligations commerciales connexes. De plus, les charges d'exploitation du pipeline pour les trois mois se terminant le 31 mars 2026 ont augmenté principalement en raison de la hausse des paiements gouvernementaux et communautaires, en partie neutralisée par la baisse des primes d'assurance.

Pour la période close le 31 mars 2026, les charges d'intérêts se sont établies à 272 millions de dollars, en hausse comparativement à 267 millions de dollars pour l'exercice précédent. À la suite du refinancement de la dette consortiale auprès d'un tiers de CTM en décembre 2024, les charges d'intérêts ont nettement diminué, en raison d'un taux d'intérêt plus faible, ainsi que de l'élimination des commissions de garantie. Bien que les charges d'intérêts brutes aient diminué au cours de la période en raison de faibles taux d'intérêt, cela a été contrebalancé en partie par la cessation des coûts de financement de la dette inscrits à l'actif à la suite de la mise en service commerciale du réseau agrandi le 1er mai 2024. Des charges d'intérêts de 9 millions de dollars liées aux prélèvements sur le prêt consenti à Télésat ont également été comptabilisées au cours de l'exercice, plus haut comparé au 2 millions de dollars dans la période comparative de 2025.

Le résultat net avant impôts sur le résultat pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026 s'est établi à 85 millions de dollars, comparativement à 149 millions de dollars pour la période comparative de 2025. La diminution s'explique principalement par la baisse des produits nets tirés du pétrole brut, l'augmentation des charges d'intérêts sur emprunts, ainsi que des amortissements et des charges d'exploitation, en partie neutralisé par une hausse des produits tirés des services de transport et des autres produits.

Les impôts sur le résultat pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, de 43 millions de dollars, sont inférieurs aux 63 millions de dollars comptabilisés pour la période comparative de 2025, en raison de la diminution du résultat net de CTM.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 mars 2026 ont augmenté pour atteindre 1 509 millions de dollars, comparativement à 962 millions de dollars au 31 décembre 2025, principalement en raison des flux de trésorerie d'exploitation de 619 millions de dollars et de la PBN nette reçue de 25 millions de dollars, en partie neutralisée par des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles de 90 millions de dollars.

Les clients et autres débiteurs, qui s'élevaient à 215 millions de dollars au 31 mars 2026, ont augmenté de 14 millions de dollars depuis le 31 décembre 2025, principalement en raison de l'augmentation des débiteurs liés aux ventes de pétrole de CHHC de 30 millions de dollars, en partie neutralisée par une diminution de 18 millions de dollars des comptes débiteurs commerciales auprès des expéditeurs par pipeline, attribuable au décalage entre l'encaissement et la comptabilisation des produits.

Les immobilisations corporelles de 34 milliards de dollars ont diminué de 241 millions de dollars depuis la fin d'année, principalement en raison de la déduction de la charge d'épuisement et d'amortissement et des ajustements de démantèlement, en partie neutralisée par les dépenses d'investissements.

Le prêt à recevoir lié aux prélèvements sur le prêt consenti à Telesat LEO a augmenté à 595 millions de dollars pour la période, comparativement à 495 millions de dollars au fin de l'année 2025, en raison d'un prélèvement additionnel de 110 millions de dollars, des produits d'intérêts cumulés au solde du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif de 13 millions de dollars, ainsi que d'un gain net de 1,6 millions

de dollars lié à la révision des flux de trésorerie, en partie neutralisée par la portion des prélèvements affectée au passif au titre de l'engagement de prêt de 19 millions de dollars et par une évaluation nette de la provision pour pertes de 19 millions de dollars.

Les bons de souscription relatifs à Télésat LEO de 500 millions de dollars ont augmenté de 32 millions de dollars, en raison de l'ajustement à la juste valeur selon le marché.

Les fournisseurs et autres crédateurs de 296 millions de dollars ont diminué de 52 millions de dollars depuis le 31 décembre 2025, principalement en raison d'une baisse des crédateurs et charges à payer en capital de CTM attribuable au PARTM, ainsi qu'une baisse des factures de commerce général.

Les emprunts non courants exigibles ont augmenté à 33,2 milliards de dollars comparativement à 32,8 milliards de dollars à la fin de l'année 2025, en raison de 0,4 milliards de dollars de charges d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif comptabilisé au solde du prêt de Financière TMP, ainsi que des prélèvements de prêts effectués par 16342451 Canada Inc. pour 0,1 milliard de dollars, en partie neutralisée par un montant de 38 millions de dollars transféré aux produits différés – subventions gouvernementales comptabilisées.

Les produits différés – subventions gouvernementales ont diminué pour s'établir à 2 720 millions de dollars, comparativement à 2 787 millions de dollars au 31 décembre 2025, puisque 32 millions de dollars ont été comptabilisés en lien avec les prêts d'EDC I à 16342451 Canada Inc. au cours de la période, en partie neutralisée par l'amortissement total de 98 millions de dollars des produits différés – subventions gouvernementales pour la période.

Le passif d'impôt différé a augmenté de 33 millions de dollars, en raison de hausses de l'impôt différé de CTM en lien avec des écarts temporaires touchant les immobilisations corporelles du PARTM, et du taux d'impôt prévu par la loi.

La provision non courante au titre des obligations de démantèlement a diminué pour atteindre 389 millions de dollars au 31 mars 2026 depuis 391 millions de dollars au 31 décembre 2025, principalement en raison de révisions des estimations découlant d'un taux d'actualisation plus élevé pendant la période.

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière de la Corporation de développement des investissements du Canada

(non audité)

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière (non audité)

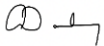

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2026		31 décembre 2025
Actifs			
Actifs courants :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 509 207	\$	962 411
Placements à court terme	50 100		49 764
Clients et autres débiteurs (note 21)	215 111		200 873
Impôts sur le résultat à recevoir	2 230		5 382
Autres actifs courants (note 6)	140 572		142 038
Partie courante des placements détenus au titre d'obligations futures	135		216
	1 917 355		1 360 684
Actifs non courants :			
Immobilisations corporelles (note 7)	34 251 241		34 492 479
Prêt à recevoir (note 14)	594 772		495 054
Placements détenus au titre d'obligations futures	181 048		179 826
Trésorerie soumise à restrictions (note 5)	14 224		10 494
Placements soumis à restrictions	147 363		146 821
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 8)	62 032		60 846
Bons de souscription (note 10)	499 592		467 455
Autres actifs (note 9)	174 400		183 516
	35 924 672		36 036 491
	37 842 027	\$	37 397 175
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants :			
Fournisseurs et autres créiteurs	295 719	\$	347 573
Partie courante des obligations locatives (note 8)	11 632		11 303
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 12 a) et b)]	28 889		29 244
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 12)	23		101
Partie courante des produits différés – subvention gouvernementale (note 13)	424 140		415 123
Autres passifs courants (note 11)	155 352		133 574
	915 755		936 918
Passifs non courants :			
Emprunts (note 13)	33 227 365		32 790 076
Produits différés – subvention gouvernementale (note 13)	2 720 019		2 786 820
Engagement de prêt (note 14)	257 388		276 842
Impôt sur le résultat différé	870 507		837 660
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 12 a) et b)]	389 046		390 677
Obligations locatives (note 8)	67 789		62 278
Obligation au titre des prestations définies	73 099		69 540
Autres passifs non courants	130 613		127 456
	37 735 826		37 341 349
Capitaux propres :			
Capital social	1		1
Surplus d'apport	603 294		603 294
Réserve au titre de la PBN (note 15)	57 854		32 638
Déficit accumulé	(1 529 011)		(1 570 916)
Cumul des autres éléments du résultat global	58 308		53 891
	(809 554)		(881 092)
	37 842 027	\$	37 397 175

Engagements (note 19)

Éventualités (note 20)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au nom du conseil :  administrateur  administratrice

État consolidé résumé intermédiaire du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	2026	2025
Produits :		
Produits tirés des services de transport (note 18)	709 789 \$	704 876 \$
Produits nets tirés du pétrole brut (note 17)	47 097	52 101
Produits locatifs (note 18)	14 537	15 569
Autres produits	2 108	1 178
	773 531	773 724
Autres produits :		
Produit d'assurance	10 000	-
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement	448	410
Profits de change	1 860	407
Gain (perte) sur la réévaluation de bons de souscription (note 10)	32 137	37 791
	817 976	812 332
Charges :		
Épuisement et amortissement (notes 7, 8)	280 452	221 899
Charges d'exploitation du pipeline (note 18)	96 337	93 780
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 17)	8 666	9 790
Salaires et avantages du personnel	61 304	52 214
Honoraires professionnels	7 036	6 802
Développement	8 600	-
Pertes de change	531	581
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 12)	13	9
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir (note 21)	5 018	6 235
Autres charges administratives	14 082	13 358
	482 039	404 668
Charges financières (produits financiers) :		
Charges d'intérêts (note 13)	271 680	266 714
Produits d'intérêts	(24 542)	(12 354)
Désactualisation des provisions (note 12)	3 638	3 949
	250 776	258 309
Résultat net avant impôt sur le résultat	85 161	149 355
Impôt sur le résultat		
Exigible	10 729	10 407
Différé	32 527	52 215
	43 256	62 622
Résultat net	41 905	86 733
Autres éléments du résultat global (perte) :		
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		
Écart de conversion	4 417	(261)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>		
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de l'impôt	-	-
	4 417	(261)
Résultat global	46 322 \$	86 472 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	31 mars	
	2026	2025
Capital social		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	1 \$	1 \$
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	603 294	603 294
Réserve au titre de la participation au bénéfice net		
Solde à l'ouverture de la période	32 638	182 540
PBN reçue	25 216	40 272
Provision/paiements au titre de la PBN	-	(13)
Dividendes déclarés	-	(167 000)
Solde à la clôture de la période	57 854	55 799
Déficit accumulé		
Solde à l'ouverture de la période	(1 570 916)	(1 684 147)
Résultat net	41 905	86 733
Dividendes	-	-
Solde à la clôture de la période	(1 529 011)	(1 597 414)
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde à l'ouverture de la période	53 891	64 421
Autres éléments du résultat global	4 417	(261)
Solde à la clôture de la période	58 308	64 160
Total des capitaux propres (déficit)	(809 554)\$	(874 160)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le	
	31 mars	
	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Résultat net	41 905 \$	86 733 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Épuisement et amortissement	280 452	221 899
Perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles	70	300
Perte (gain) sur la réévaluation de bons de souscription	(32 137)	(37 791)
Charge d'impôt sur le résultat	43 256	62 622
Produits d'intérêts	(24 542)	(12 354)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	269 805	236 478
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir	5 018	6 235
Variation nette des prestations définies	2 490	151
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	13	9
Désactualisation des provisions	3 638	3 949
Intérêts reçus ⁽¹⁾	8 428	6 668
Provisions réglées	(91)	(803)
Impôts sur le résultat payés	(8 359)	(11 665)
	589 946	562 431
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 16)	29 400	(73 061)
	619 346	489 370
Activités de financement :		
Produits des emprunts	109 528	286 457
Remboursements versés au titre de la PBN	-	(2 513)
PBN reçue	25 216	40 272
Paiement au titre des obligations locatives, portion en capital	(2 195)	(2 202)
	132 549	322 014
Activités d'investissement :		
Avances consenties aux termes du prêt à recevoir	(109 528)	(286 457)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(89 567)	(238 026)
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(2 188)	(1 787)
Achats de placements à court terme	(50)	(25)
Ventes de placements à court terme	25	25
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(3 730)	(3 717)
Acquisition de placements détenus au titre d'obligations futures	(1 022)	(1 089)
Rachats de placements détenus au titre d'obligations futures ⁽¹⁾	-	(47)
	(206 060)	(531 123)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	961	(75)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	546 796	280 186
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	962 411	794 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 509 207 \$	1 075 082 \$
Représenté par :		
Trésorerie	1 425 669	1 075 082
Équivalents de trésorerie	83 538	-
	1 509 207 \$	1 075 082 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Se reporter à la note 24.

Le total des intérêts et des commissions d'attente payés sur les emprunts se chiffrait à 836 \$ (839 \$ au 31 mars 2025).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

1. Entité présentant l'information financière :

La Corporation se compose de sa société mère, La Corporation de développement des investissements du Canada (« Corporation » ou « CDEV »), et de ses filiales à cent pour cent : Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), la Corporation Trans Mountain (« CTM »), la Corporation d'innovation du Canada (« CIC ») et 16342451 Canada Inc. Les filiales que sont le Fonds de croissance du Canada (« FCC »), la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (« CFUEC ») et la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (« CGPAC ») ne sont pas consolidées. Se reporter aux notes 3 b) et c) des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour plus de détails concernant l'évaluation faite par la Corporation et sa décision de ne pas consolider ces entités.

Société mère

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« LGFP ») et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de *LGFP*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. En octobre 2015, CDEV avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques et continuera de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise.

En août 2019, le gouvernement du Canada a transféré à CDEV ses activités de gestion des accords de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») dans le cadre du projet de développement Hibernia, lesquelles relevaient auparavant de Ressources naturelles Canada.

Le siège social de CDEV est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 161, rue Bay, bureau 4540, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Filiales

i. La Corporation Trans Mountain et Financière Canada TMP Ltée ont été constituées en 2018 en vertu de la LCSA. Les sociétés sont assujetties à LGFP. Financière Canada TMP est le mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. CTM est une société d'État non-mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le gouvernement du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL ») et le pipeline de Puget Sound (le « pipeline Puget »). Le 1^{er} mai 2024, Trans Mountain a entamé l'exploitation commerciale du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (« PARTM »), qui a fait passer la capacité de TMPL d'environ 300 000 barils par jour à environ 890 000 barils par jour. Ensemble, le pipeline nouvellement construit et le pipeline d'origine constituent le réseau pipelinier agrandi (le « réseau agrandi »).

ii. Financière TMP est la société mère de CTM. Elle fournit à CTM du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres financés au moyen de prêts auprès de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, qui sont gérés

1. Entité présentant l'information financière (suite) :

par Exportation et développement Canada (EDC). Se reporter à la note 13 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

- iii. CEI a été constituée en vertu de la LCSA. Elle est assujettie à LGFP, est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. À la suite de la vente des actions de Cameco et à la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.
- iv. SGCH a été constituée en vertu de la LCSA et a été acquise par CDEV en mars 1993. SGCH est assujettie à LGFP et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet Hibernia comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), dans lequel SGCH détient actuellement une participation directe de 5,67 %. La participation directe détenue par SGCH dans le secteur unitaire du PSH est assujettie à des ajustements conformément aux dispositions applicables de l'entente du secteur unitaire du PSH. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité générant la totalité des produits tirés du pétrole brut. Un compte est maintenu au nom des propriétaires de participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH par son exploitant, respectivement Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH ») et ExxonMobil Canada Properties, agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants selon leurs participations directes.
- v. Le 10 mai 2020, CDEV a reçu une instruction (C.P.2020-0305) en vertu de l'article 89 de LGFP, de constituer une filiale, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale d'un programme de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes en réponse à l'urgence relative à la COVID-19, conformément à toute instruction pouvant être donnée à cette filiale. Le 11 mai 2020, CFUEC a été constituée conformément au décret en question. CFUEC a été constituée en vertu de la LCSA pour administrer, approuver et financer les transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « CUGE »), qui a été conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada en réponse à l'urgence sanitaire de la COVID-19. CFUEC est assujettie à LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Conformément aux instructions du ministre des Finances, CFUEC n'accepte plus et ne traite plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE depuis juillet 2022.

Le 23 mars 2025, CDEV a reçu une instruction (C.P.2025-0455) en vertu de l'article 89 de LGFP lui ordonnant d'administrer une nouvelle facilité de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes touchées par des droits de douane et des contre-mesures réels et potentiels, conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances. Le même jour, CDEV a reçu une instruction (C.P.2025-0456) en vertu de l'article 89 de LGFP de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par CFUEC de cette nouvelle facilité de soutien au crédit, conformément à toute instruction pouvant être donnée à

1. Entité présentant l'information financière (suite) :

CFUEC. En outre, un décret a été émis le 23 mars 2025 en vertu de l'alinéa 60.2 (2)a) de LGFP pour autoriser le ministre des Finances à conclure un contrat avec CFUEC afin de souscrire des titres d'une valeur maximale de 10 milliards de dollars pour financer cette nouvelle facilité de soutien au crédit.

- vi. CDEV a reçu une instruction (C.P. 2022-1269) le 2 décembre 2022 en vertu de l'article 89 de LGFP visant à constituer une filiale à cent pour cent portant le nom de Fonds de croissance du Canada Inc. et à prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement de la filiale en tant que nouveau fonds d'investissement public prenant, dans le cadre de son mandat, des décisions en matière d'investissement, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, et selon les termes de la instruction (C.P. 2022-1272) remise à la filiale.

Le 13 décembre 2022, le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué en vertu de la LCSA et autorisé à émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées de catégorie A. FCC a pour mandat de bâtir un portefeuille d'investissements qui catalyseront d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens afin de contribuer à faire croître l'économie canadienne à la vitesse et à l'échelle jusqu'à la réduction des émissions. Comme annoncé dans le budget de 2023, FCC a fait appel aux services et à l'expertise de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et de son personnel pour la mise en œuvre du mandat du FCC. Une filiale à cent pour cent d'Investissements PSP, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc. (« GAFCC ») agit à titre de gestionnaire des placements indépendant du FCC.

- vii. Le 31 janvier 2023, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2023-0039) en vertu de l'article 89 de LGFP afin de constituer une filiale à cent pour cent et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de la filiale. Le 8 février 2023, la Corporation a constitué en société CIC en vertu de la LCSA. CIC a reçu le mandat de contribuer à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Le gouvernement du Canada a annoncé en décembre 2023 que la mise en œuvre complète de CIC était prévue au plus tard en 2026-2027.

- viii. Le 21 juin 2024, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2024-0808) en vertu de l'article 89 de LGFP afin de constituer une filiale à cent pour cent et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter les transactions de la filiale à cent pour cent en ce qui a trait au programme Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, conformément à toute directive pouvant être remise à cette filiale. La filiale à cent pour cent a reçu une instruction (C.P. 2024-0812) le 21 juin 2024, l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (1) b) de LGFP, à acquérir des actions de Télésat LEO Inc. et l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (3) b) de LGFP, à vendre ou, d'une façon générale, céder ou encore louer la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs. Le 5 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a été constituée en vertu de LCSA et autorisée à émettre des actions ordinaires.

Le 21 juin 2024, 16342451 Canada Inc. a reçu une instruction (C.P. 2024-0811) visant i) à consentir un prêt à Télésat LEO Inc. dans le cadre du programme de Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, ii) à administrer le prêt, y compris apporter des modifications à ce prêt, accorder des renoncations ou des consentements à cet égard et faire valoir les droits qui en découlent, selon ce que la filiale à cent pour cent peut juger souhaitable, et iii) à gérer le prêt, y compris la cession de tout bon de souscription ou de toute action acquise dans le cadre du prêt. Un contrat de prêt a été signé avec Télésat LEO le 13 septembre 2024 (le « prêt de Télésat »). Le 15 novembre 2024, un accord de prêt a été signé avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, administré par EDC. Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. À la suite d'une réorganisation au sein du groupe Télésat achevée le 12 septembre 2025, Télésat LEO Inc. a été remplacée par Télésat LEO ULC (« Télésat LEO »). Se reporter à la note 14 pour plus de détails sur les prêts.

- ix. Le 25 octobre 2024, CDEV a reçu une instruction (C.P. 2024-1142) en vertu de l'article 89 de LGFP, qui

2. Entité présentant l'information financière (suite) :

stipulait que CDEV devait obtenir la constitution en sociétés par actions, en vertu de la LCSA, d'une filiale à cent pour cent et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale des garanties de prêts pour les Autochtones conformément à toute directive qui pourrait être remise à cette filiale. La filiale à cent pour cent a reçu une instruction (C.P. 2024-1143) le 25 octobre 2024, en vertu de l'article 89 (1) de LGFP, ordonnant à la filiale à cent pour cent de CDEV de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat, conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances. La filiale à cent pour cent a été désignée société d'État mandataire en vertu de l'article 262 de la *Loi no 1 d'exécution du budget de 2024*.

Le 16 décembre 2024, CGPAC a été constituée en vertu de la LCSA et est autorisée à émettre des actions ordinaires. CGPAC est assujettie à LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. CGPAC a pour mandat d'offrir des garanties de prêts aux Autochtones et sera responsable de diverses activités administratives et opérationnelles liées à l'octroi des garanties. Le 23 mars 2025, un décret (C.P. 2025-0458) a été émis en vertu du paragraphe 261 (1) de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, autorisant CGPAC à augmenter le montant de l'ensemble du principal et des intérêts relatifs à toutes les garanties qui lui ont été fournies, pour le faire passer de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars.

2. Base d'établissement :

i. Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et applicables aux périodes intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires le 20 mai 2026.

ii. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique, comme il est indiqué dans les méthodes comptables ci-dessous, sauf si les normes IFRS de comptabilité le permettent et sauf indication contraire dans les présentes notes.

iii. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables :

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que celles présentées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'exception des méthodes comptables qui ont été modifiées par suite de l'adoption de nouvelles normes, modifications ou interprétations comptables entrant en vigueur à compter du

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

1^{er} janvier 2026, comme décrit ci-après. En outre, les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont comptabilisés en utilisant le taux d'imposition qui serait applicable au résultat annuel total attendu.

a) Changements de méthodes comptables

Certaines normes, modifications de normes et interprétations comptables suivantes publiées par l'**IASB** et présentées dans le Manuel de CPA Canada sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2026 conformément aux dispositions transitoires applicables. L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Corporation.

Modifications à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 États financiers : Informations à fournir – Classement et évaluation des instruments financiers

La Corporation a adopté les *modifications à IFRS 9 et à IFRS 7 portant sur le classement et l'évaluation des instruments financiers* entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces modifications clarifient le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise, et de caractéristiques similaires, et répondent aux préoccupations exprimées au sujet du règlement de passifs par le biais de systèmes de paiement électronique.

Les modifications apportées à IFRS 7 comprennent des obligations d'information supplémentaires. Les modifications introduisent une exception qui permet à la Corporation de décomptabiliser un passif financier avant la date de règlement lorsque ce passif est réglé en espèces, au moyen d'un système de paiement électronique répondant à des critères spécifiques. L'exemption pour les transferts électroniques de fonds a été appliquée conformément aux dispositions transitoires. La Corporation a appliqué l'exemption relative aux systèmes de paiement électronique conformément aux dispositions transitoires.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges, ainsi que toute divulgation. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

Les hypothèses et les estimations sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations ont été revues et tout autre exercice subséquent concerné. Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux présentés à la note 3w) des états financiers consolidés annuels de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4. Prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur:

Certaines nouvelles normes comptables, modifications et interprétations s'appliqueront aux exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Celles qui peuvent être pertinentes pour la Corporation sont présentées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention d'adopter ces prises de position de façon anticipée.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

IFRS 18 remplacera *IAS 1 Présentation des états financiers*, en reprenant telles quelles de nombreuses dispositions d'IAS 1 et en introduisant de nouvelles dispositions qui aideront à rendre comparables les rendements financiers d'entités similaires et à fournir aux utilisateurs des informations plus pertinentes et plus

4. Prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur (suite):

transparentes. Certains paragraphes d'IAS 1 ont été déplacés vers IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Même si IFRS 18 n'aura aucune incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des postes dans les états financiers consolidés, ses effets sur la présentation et les informations à fournir devraient être généralisés, en particulier ceux qui sont liés à l'état consolidé du résultat global et à la communication de mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers consolidés. Les principaux nouveaux concepts introduits dans la norme IFRS 18 concernent la structure de l'état consolidé du résultat global, les renseignements à fournir dans les états financiers pour les « mesures de la performance définies par la direction » et les principes améliorés en matière de regroupement et de ventilation. IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais une application anticipée est permise. Les modifications connexes d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et d'IAS 33 Résultat par action, ainsi que les révisions connexes d'IAS 8 et d'IFRS 7, entrent en vigueur lorsqu'une entité applique IFRS 18. IFRS 18 exige une application rétrospective conforme aux dispositions transitoires applicables. La direction évalue actuellement les effets de l'application d'IFRS 18 sur les états financiers consolidés de la Corporation.

5. Trésorerie soumise à restrictions

	31 mars 2026	31 décembre 2025
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	4 510 \$	780 \$
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM à titre de garantie	982	982
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de SGCH	8 732	8 732
	14 224 \$	10 494 \$

6. Autres actifs courants:

	31 mars 2026	31 décembre 2025
Stocks	44 373 \$	42 525 \$
Charges payées d'avance et acomptes	24 999	44 137
Droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV ») payés d'avance	28 529	12 705
Recouvrement des coûts liés au régime d'intervention amélioré (« DCPV du PARTM »)	42 671	42 671
	140 572 \$	142 038 \$

Les DCPV visent à fournir à Western Canada Marine Response Corporation (« WCMRC ») des fonds au titre des interventions en cas de déversement pétrolier et sont recouverts auprès des expéditeurs en fonction du volume de marchandises passant par la zone d'intervention de WCMRC. Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») verse les DCPV liés au trafic passant dans le terminal maritime de Westridge (« quai ») à WCMRC et les recouvre auprès des expéditeurs du réseau TMPL au moyen d'une disposition tarifaire. Depuis 2015, WCMRC publie ses droits sur les chargements de produits pétroliers en vrac du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« DCPV du PARTM »), qui étaient payables par TMP LP. Les DCPV du PARTM avaient pour objet de fournir à WCMRC les fonds dont elle a besoin pour être prête sur le plan opérationnel pour ses interventions en cas de déversements pétroliers, compte tenu de l'augmentation prévue du trafic liée au PARTM (Enhanced Response Regime ou « régime d'intervention amélioré »). Le 19 janvier 2016, la Régie a approuvé un autre mécanisme de financement qui a permis à TMP LP de recouvrer ses paiements de DCPV du PARTM auprès des expéditeurs après le début de l'exploitation commerciale du réseau agrandi. En conséquence, le 1er mai 2024, TMP LP a commencé la perception de ces paiements, qui s'étendra sur une période de cinq ans, au moyen de la

6. Autres actifs courants (suite):

redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré (Enhanced Response Regime Cost Recovery Fee), qui est un élément des droits variables liés au transport vers le terminal maritime de Westridge. Le recouvrement comprend des charges comptables engagées avant le début de la mise en service et des charges comptables appliquées au solde restant après la mise en service.

7. Immobilisations corporelles :

	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole, installations de production et siège social	TOTAL
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	69 800 \$	36 185 989 \$	639 198 \$	36 894 987 \$
Entrées	302, 850	-	34 799	337 649
Transferts	(182 610)	182 610	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(69 495)	(32 902)	(102 397)
Décomptabilisation	-	(2 784)	-	(2 784)
Variation des cours de change	(606)	(14 855)	-	(15 461)
Solde au 31 décembre 2025	189 434 \$	36 281 465 \$	641 095 \$	37 111 994 \$
Entrées	27 730	-	8 064	35 794
Transferts	(149 241)	149 241	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(5 029)	(671)	(5 700)
Décomptabilisation	-	(99)	-	(99)
Variation des cours de change	10	5 312	-	5 322
Solde au 31 mars 2026	67 933 \$	36 430 890 \$	648 488 \$	37 147 311 \$
Épuisement et amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	- \$	1 115 943 \$	531 199 \$	1 647 142 \$
Épuisement et amortissement	-	951 429	25 995	977 424
Décomptabilisation	-	(1 833)	-	(1 833)
Variation des cours de change	-	(3 218)	-	(3 218)
Solde au 31 décembre 2025	- \$	2 062 321 \$	557 194 \$	2 619 515 \$
Épuisement et amortissement	-	269 360	5 987	275 347
Décomptabilisation	-	(29)	-	(29)
Variation des cours de change	-	1 237	-	1 237
Solde au 31 mars 2026	- \$	2 332 889 \$	563 181 \$	2 896 070 \$
Valeurs comptables :				
Au 31 décembre 2025	189 434 \$	34 219 144 \$	83 901 \$	34 492 479 \$
Au 31 mars 2026	67 933 \$	34 098 001 \$	85 307 \$	34 251 241 \$

Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau agrandi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisation corporelle, ce qui a marqué le début de l'amortissement et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif.

Des coûts de construction continuent d'être engagés pour le PARTM pour le nettoyage, la remise en état et les travaux de voirie et de génie civil restants. Au 31 mars 2026, les travaux de construction en cours liés au PARTM

7. Immobilisations corporelles (suite) :

s'élevaient à 12 554 \$, contre 125 664 \$ au 31 décembre 2025, et les travaux de construction en cours liés aux dépenses d'investissement sur le réseau pipelinier existant s'élevaient à 55 378 \$ au 31 mars 2026, contre 63 770 \$ au 31 décembre 2025.

Au 31 mars 2026, les coûts qui se rapportent aux actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production sujets au calcul de l'épuisement et de l'amortissement incluent des coûts de mise en valeur futurs de 408 108 \$ (416 100 \$ au 31 décembre 2025). Les actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production comprenaient des coûts inscrits à l'actif de 68 746 \$ au 31 mars 2026 (69 417 \$ au 31 décembre 2025) liés aux obligations de démantèlement futures, lesquels seront amortis sur la durée de vie utile de l'actif.

Pour des renseignements sur les ajustements de démantèlement, se reporter à la note 12, Provisions.

Chaque date de clôture, la Corporation évalue ses UGT afin de déceler des indices de dépréciation ou lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures, autres que les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que les pertes de valeur n'existent plus ou ont diminué.

UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole

Aucun indice de dépréciation n'a été relevé pour l'UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025 et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été requis.

UGT du pipeline

Aucun changement important dans les activités existantes de CTM ne laisse présumer une perte de valeur. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au 31 mars 2026.

Au 31 décembre 2025, la Corporation a relevé des indices de dépréciation pour son UGT du pipeline en raison de l'incertitude quant aux résultats futurs en matière de tarification pour le réseau agrandi. Un test de dépréciation a été effectué et il a été déterminé que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable de l'UGT. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

8. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location :

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la Corporation attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2032. Les contrats de location visant du matériel comprennent également du matériel de camp de construction, de l'équipement utilisé pour l'exploitation du pipeline, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal maritime de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2033. Les modifications apportées aux contrats de location en 2026 reflètent les amendements apportés au contrat de location des bureaux de CTM.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la

8. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite) :

Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présenté des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 31 mars 2026.

État consolidé de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation :

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total
1 ^{er} janvier 2025	28 209 \$	35 327 \$	63 536 \$
Entrées	2 970	3 216	6 186
Modifications de contrats de location	324	41	365
Décomptabilisation	-	(785)	(785)
Amortissement*	(5 849)	(2 540)	(8 389)
Change	(67)	-	(67)
31 décembre 2025	25 587 \$	35 259 \$	60 846 \$
Modifications de contrats de location	-	8 007	8 007
Avantages incitatifs	-	(4 667)	(4 667)
Amortissement*	(1 463)	(713)	(2 176)
Change	22	-	22
31 mars 2026	24 146 \$	37 886 \$	62 032 \$

*Y compris des coûts d'amortissement inscrits à l'actif à titre d'entrées d'immobilisations corporelles de néant et de 23 \$, respectivement, pour les périodes closes les 31 mars 2026 et 2025.

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2026	Exercice clos le 31 décembre 2025
Obligations locatives, solde d'ouverture	73 581 \$	76 904 \$
Entrées	-	6 186
Modifications de contrats de location	8 007	365
Décomptabilisation	-	(873)
Charge d'intérêts	1 039	3 973
Paiements au titre de la location	(3 234)	(12 885)
Variation des cours de change	28	(89)
Obligations locatives, solde de clôture	79 421	73 581
Partie courante	11 632 \$	11 303 \$
Partie non courante	67 789	62 278
	79 421 \$	73 581 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 31 mars 2026 était de 5,28 % (5,13 % au 31 décembre 2025). Se reporter à la note 21 b) pour une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels.

8. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite) :

État consolidé du résultat global et tableau consolidé des flux de trésorerie :

	Trimestre clos le 31 mars			
	2026		2025	
État consolidé du résultat global :				
Intérêts sur les obligations locatives	1 039	\$	1 004	\$
Moins : les intérêts inscrits à l'actif	-		(1)	
Intérêts sur les obligations locatives, montant net	1 039	\$	1 003	\$
Tableau consolidé des flux de trésorerie :				
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	(3 234)	\$	(3 206)	\$

Bailleur

Les contrats de location simple dont la Corporation est le bailleur se rapportent à des réservoirs de stockage appartenant à la Corporation et des logements situés le long de l'emprise du pipeline ou à proximité de stations de pompage.

Certains contrats de location prévoient des paiements pour les composantes locatives et non locatives, comme les services liés à l'exploitation de divers réservoirs de stockage. Les paiements de loyers variables liés au service d'exploitation de certains réservoirs de stockage ont été exclus des produits locatifs futurs au titre des contrats de location simple, car leur caractère variable est lié à l'utilisation des réservoirs de stockage, aux conditions et aux prix du marché, à la survenance ou à la non-survenance de certains événements ou à d'autres facteurs sur lesquels la Corporation exerce un contrôle à titre de bailleur. Pour la période close le 31 mars 2026, les produits locatifs tirés des contrats de location simple de réservoirs de stockage comptabilisés dans les « Produits locatifs » se sont établis à 14 537 \$ (15 569 \$ en 2025) et comprennent les paiements au titre de la location variables décrits ci-dessus.

9. Autres actifs :

	31 mars 2026	31 décembre 2025
Valeur recouvrable de la WCMRC	85 126 \$	96 279 \$
Logiciels à usage interne	39 102	39 472
Projets recouvrables	12 197	11 693
Actifs des régimes	27 804	26 736
Autres	10 171	9 336
	174 400 \$	183 516 \$

CTM a fourni à la Western Canada Marine Response Corporation (la « WCMRC ») les fonds dont elle a besoin pour ses interventions en cas de déversements pétroliers, compte tenu de l'augmentation prévue de la circulation liée au PARTM (*Enhanced Response Regime* ou régime d'intervention amélioré). Les coûts liés à ce régime ont été remis à la WCMRC par CTM. CTM a commencé la perception de ces paiements, qui s'étendra sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, par le biais de la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré, qui est un élément des droits variables liés au transport vers le terminal maritime Westridge. Les projets recouvrables concernent les coûts des projets qui sont remboursables par des tiers.

10. Bons de souscription de Télésat LEO :

Le 15 novembre 2024, en échange de l'engagement de prêt (se reporter à la note 14), 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC). Dans le cadre d'une restructuration du groupe Télésat, achevée le 12 septembre 2025, les bons de souscription (« bons de souscription de Télésat LEO ») ont été modifiés afin de pouvoir être exercés en échange de parts de société en commandite de Lightspeed LEO Limited Partnership (« LEO LP »), une entité de portefeuille à vocation unique qui détient une participation de 100 % dans Télésat LEO. La transaction permet à la filiale le droit d'acquérir une part de société en commandite de LEO LP par bon de souscription, soit 346 551 bons de souscription au prix d'exercice de 982,2713 \$ US, ce qui lui permet d'acquérir une participation indirecte pleinement diluée de 10 % dans Télésat LEO. Les bons de souscription de Télésat LEO peuvent être exercés en tout ou en partie et à tout moment après le deuxième anniversaire de leur date d'émission, et jusqu'à dix ans après leur date d'émission (sous réserve des modalités d'acquisition et des autres conditions de l'accord sur les bons de souscription).

Les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers dérivés et sont initialement comptabilisés à la juste valeur de 380 096 \$, puis évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au cours de la période close le 31 mars 2026, la Corporation a comptabilisé des gains de juste valeur de 32 137 \$ (37 791 \$ en 2025) liés aux bons de souscription de Télésat LEO dans les autres produits. Se reporter à la note 21 pour l'évaluation de la juste valeur et de la gestion des risques.

11. Autres passifs courants :

	31 mars 2026	31 décembre 2025
Primes au quai	4 722 \$	15 968 \$
Coûts environnementaux à payer	5 234	4 889
Obligation au titre des prestations définies	2 550	2 550
Passifs sur contrat	76 638	47 041
Obligations de compensation liées aux émissions générées par la construction du PARTM	14 608	17 000
Partage des produits avec les clients*	47 219	42 664
Autres	4 381	3 462
	155 352 \$	133 574 \$

*Conformément à l'entente de services de transport de CTM, les expéditeurs ont droit à un certain partage des produits, qui est calculé en fonction d'une partie des produits provenant de volumes non souscrits. Les montants du partage des produits sont comptabilisés dans les autres passifs courants et sont remboursés aux expéditeurs au moyen des droits futurs, généralement dans un délai d'un an.

12. Provisions :

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement			Remise en état d'un site
	Pipeline	Puits et installations	Total	
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	379 759	\$ 130 238	\$ 509 997	\$ 2 111
Provisions additionnelles	-	-	-	-
Modifications des estimations	9 256	(20 671)	(11 415)	(66)
Obligations réglées	(1 189)	-	(1 189)	(1 953)
Variation du taux d'actualisation	(78 751)	(12 231)	(90 982)	9
Incidence des fluctuations du change	(1 157)	-	(1 157)	-
Désactualisation	11 635	3 032	14 667	-
Solde au 31 décembre 2025	319 553	\$ 100 368	\$ 419 921	\$ 101
Provisions additionnelles	-	-	-	13
Modifications des estimations	(1 070)	(6)	(1 076)	-
Obligations réglées	(226)	-	(226)	(91)
Variation du taux d'actualisation	(3 959)	(665)	(4 624)	-
Incidence des fluctuations du change	302	-	302	-
Désactualisation	2 678	960	3 638	-
Solde au 31 mars 2026	317 278	\$ 100 657	\$ 417 935	\$ 23
Partie courante	28 889	\$ -	\$ 28 889	\$ 23
Partie non courante	288 389	100 657	389 046	-
	317 278	\$ 100 657	\$ 417 935	\$ 23

a) Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la Corporation dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La Corporation estime que le passif futur non actualisé totalisait 239 483 \$ au 31 mars 2026 (239 449 \$ au 31 décembre 2025). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements. La modification des estimations au titre du démantèlement des puits et installations tient compte de l'incidence d'un changement dans le traitement de certaines dépenses liées à la remise en état de puits, ce qui entraîne une réduction de 21 193 \$.

Les paiements au titre du règlement de ces obligations devraient avoir lieu en 2048, en fonction de la durée de vie utile des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 mars 2026 selon un taux d'inflation moyen de 2,5 % (2,5 % en 2025) et a été actualisée selon un taux sans risque de 3,88 % (3,85 % en 2025).

12. Provisions (suite) :

b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines est fondée sur l'estimation par la direction des coûts de cessation d'exploitation, estimés à 317 278 \$ au 31 mars 2026 (319 553 \$ au 31 décembre 2025), actualisés à l'aide d'un taux moyen sans risque de 3,88 % (3,85 % au 31 décembre 2025). Des dispositions supplémentaires ont été prévues pour tenir compte de l'entrée en vigueur du réseau agrandi le 1^{er} mai 2024. Le montant non actualisé du passif de démantèlement est estimé à 1 818 000 \$ (1 813 000 au 31 décembre 2025) compte tenu d'un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % au 31 décembre 2025), et ces obligations seront réglées en fonction du calendrier d'abandon, qui s'étend actuellement jusqu'en 2074.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau de pipelines de CTM. La durée d'utilité économique moyenne pondérée des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 43 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

13. Emprunts :

Emprunts auprès d'EDC

Les accords de prêt de la Corporation comprennent i) les prêts détenus par Financière Canada TMP Ltée liés à CTM et ii) un prêt détenu par 16342451 Canada Inc. lié au projet Télésat LEO Lightspeed. Ces arrangements sont décrits séparément ci-dessous.

i. Facilités de Financière TMP :

Le 29 août 2018, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. La facilité d'acquisition a servi à financer l'acquisition des entités du réseau TMPL. La facilité de construction a été utilisée principalement pour financer la construction du PARTM. Le 25 mars 2019, la Corporation a conclu avec la Régie une convention de crédit modifiée. La facilité de la Régie permet à la Corporation d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie au titre du réseau TMPL. Avec prise d'effet le 27 juin 2024, les dates d'échéance de toutes les facilités d'emprunt auprès du gouvernement du Canada ont été modifiées pour le 29 août 2027.

Le 13 décembre 2024, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu une convention de crédit modifiée et reformulée pour les facilités d'acquisition, de construction, de refinancement et de fonds de roulement (la « convention de crédit de Financière TMP ») a été conclue entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, en tant que prêteur, et Financière TMP, en tant qu'emprunteur, laquelle établit une nouvelle facilité de refinancement et une facilité de fonds de roulement, en plus des facilités existantes. La facilité de refinancement a été mise à disposition pour fournir des fonds à CTM afin de refinancer et de rembourser la dette dans le cadre de la convention de crédit consortiale précédemment en cours et de rembourser les commissions de garantie correspondantes. En décembre 2024, un montant total de 18 053 000 \$ a été prélevé sur la facilité de refinancement. Le solde de la facilité de refinancement qui n'avait pas été prélevé avant le 17 janvier 2025 a été annulé. La facilité de crédit renouvelable pour fonds de roulement était mise à disposition pour fournir des avances à CTM afin de combler ses besoins en fonds de roulement et ses besoins généraux. Le 13 décembre 2024, la date d'échéance de la facilité de la Régie a été reportée au 31 décembre 2035 et le taux d'intérêt sur les montants impayés est passé à 3,01 % à compter du 12 janvier 2025.

13. Emprunts (suite) :

Les prêts d'acquisition et de construction existants sont maintenus conformément aux modalités de la convention de crédit modifiée de Financière TMP. En vertu de cette convention :

- a) La date d'échéance de toutes les facilités du gouvernement du Canada a été reportée au 31 août 2032.
- b) Le taux d'intérêt pour les facilités d'acquisition et de construction a été révisé de 4,7 % à 3,01%, avec effet au 30 juin 2024.
- c) Les intérêts sur les prêts existants ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de construction deux fois l'an.
- d) Les intérêts sur la facilité de refinancement de 3,01% ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de refinancement au 30 juin 2025.
- e) Après le 30 juin 2025, les intérêts sur toutes les facilités seront payés en espèces deux fois par année.

Au 31 mars 2026, les fonds prélevés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 060 262 \$ (17 060 262 \$ au 31 décembre 2025). Le 15 décembre 2025, la Corporation a effectué un remboursement anticipé facultatif de capital de 752 000 \$ sur la facilité d'acquisition. Au cours des exercices clos le 31 mars 2026 et 2025, il n'y a eu aucun intérêt payé en nature ajouté au solde de la facilité de construction ou au solde de la facilité de refinancement. Le montant total prélevé sur la facilité de refinancement était de 18 343 653 \$ au 31 décembre 2025 (18 343 653 \$ au 31 décembre 2025). Au 31 décembre 2025, les intérêts contractuels à payer s'élevaient à 128 027 \$ sur les facilités d'acquisition et de construction (1 407 \$ au 31 décembre 2025) et à 137 658 \$ sur la facilité de refinancement (1 513 \$ au 31 décembre 2025). En raison de la modification et du refinancement des facilités d'emprunt de Financière TMP, la facilité de crédit consortiale précédente de CTM a été remplacée, ainsi qu'il est décrit ci-après.

Convention de crédit avec un consortium de prêteurs

Le 29 avril 2022, CTM a conclu une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale ») qui comprend une facilité renouvelable non garantie (« facilité consortiale ») et une garantie fournie par le gouvernement du Canada. Le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la convention de crédit consortiale, pour y inclure une facilité de lettre de crédit (« facilité LC »). Le 17 mai 2024, la convention de crédit consortiale a été de nouveau modifiée pour reporter la date d'échéance au 31 août 2026 et accroître le crédit disponible pour le faire passer à 18,9 milliards de dollars. Le 20 décembre 2024, CTM a payé le solde restant et a annulé la facilité consortiale.

Facilités de lettres de crédit

Le 5 février 2025, la facilité LC et la convention de crédit consortiale ont été annulées. Simultanément, la facilité LC a été remplacée par une facilité de lettre de crédit de premier rang renouvelable à vue non engagée consentie par un tiers de 100 millions de dollars (la « facilité LC renouvelable à vue »). Toutes les lettres de crédit émises et en cours sont réputées être des lettres de crédit émises dans le cadre de la facilité LC renouvelable à vue.

Au 31 mars 2026, CTM avait des lettres de crédit de 49 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC renouvelable à vue disponible de 100 millions de dollars (lettres de crédit de 55 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC de 100 millions de dollars au 31 décembre 2025).

Modification de prêt

Conformément à la norme IFRS 9, la Corporation a procédé à une évaluation quantitative des modifications apportées aux facilités d'acquisition et de construction. Puisque la valeur actuelle des flux de trésorerie, selon les modalités modifiées, et actualisée au taux d'intérêt effectif initial, diffère de plus de 10 % de la valeur actuelle des flux de trésorerie restants aux termes des modalités du prêt initial, la modification a été jugée substantielle.

13. Emprunts (suite) :

Par conséquent, le passif financier existant a été décomptabilisé (à la valeur comptable de 17 524 707 \$) et un nouveau passif a été comptabilisé à sa juste valeur (15 822 820 \$). Il en résulte un gain différé provenant de la modification du prêt de 1701887 \$ au 31 décembre 2024, qui a été comptabilisé dans la subvention gouvernementale (voir la rubrique « Subvention gouvernementale » ci-après).

ii. Facilités de 16342451 Canada Inc. :

Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC (la « convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ») pour un prêt maximal de 2,14 milliards de dollars, plus tout intérêt en nature inscrit à l'actif, à déboursier sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements sont effectués sur le prêt de Télésat connexe. Le prêt est assorti d'un taux d'intérêt variable équivalent au taux CORRA de trois mois. Le prêt arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Se reporter à la note 14 pour plus d'informations sur la nature et les conditions du prêt d'EDC.

Par conséquent, le prêt d'EDC sera initialement comptabilisé au moment de tout prélèvement futur par 16342451 Canada Inc., à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, et sera ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2026, un montant de 701 925 \$ avait été prélevé sur cette facilité (589 091 \$ au 31 décembre 2025). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, des intérêts en nature de 3 307 \$ ont été ajoutés au solde restant (1 040 \$ au 31 mars 2025).

Subventions gouvernementales

Les prêts auprès d'EDC portent intérêt à des taux inférieurs au marché et comportent une composante subvention gouvernementale conformément à IAS 20. L'avantage lié au taux d'intérêt inférieur au marché de la subvention gouvernementale est évalué comme l'écart entre la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale et sa valeur nominale à la date d'entrée en vigueur.

- i. Le taux d'intérêt révisé de 3,01% pour les facilités de crédit de refinancement existantes et nouvelles conclues avec EDC aux termes de la convention de crédit de Financière TMP a été jugé inférieur au taux d'intérêt du marché pour la période de prolongation. En conséquence, l'avantage lié à l'intérêt correspondait à la définition de subvention gouvernementale selon IAS 20. La juste valeur des prêts a été calculée selon un taux de marché estimé de 4,54%, et la différence, totalisant 3 452 640 \$, a été comptabilisée comme produits différés – subvention gouvernementale dans l'état consolidé de la situation financière au 13 décembre 2024. Le montant total des produits différés comprend l'incidence de la modification du prêt décrite ci-dessus.

L'avantage sera amorti sur la durée restante des prêts. Pour la période close le 31 mars 2026, un montant de 94 032 \$ a été comptabilisé à titre d'amortissement des produits différés – subvention gouvernementale et a été déduit des charges d'intérêts brutes dans l'état consolidé du résultat global (90 081 \$ au 31 mars 2025).

- ii. Les intérêts au taux CORRA dans le cadre de la convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ont été déterminés comme étant inférieurs à ceux du marché. En conséquence, l'avantage lié à l'intérêt correspondait à la définition de subvention gouvernementale selon IAS 20. À l'origine, le taux d'intérêt nominal du prêt au taux CORRA était de 3,52%. La juste valeur du prêt d'EDC a été calculée sur la base d'un taux d'intérêt du marché estimé au taux CORRA + 6,79%. Par conséquent, à chaque date de prélèvement, le taux du marché estimé au taux CORRA + 6,79% est utilisé pour estimer la juste valeur des produits de l'emprunt et l'avantage lié à la subvention gouvernementale. L'avantage sera ensuite comptabilisé dans les produits sur la durée restante du prêt d'EDC servant à financer Télésat LEO.

13. Emprunts (suite) :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Corporation a comptabilisé 37 540 \$ dans les produits différés – subvention gouvernementale à l'état consolidé de la situation financière (216 972 \$ au 31 décembre 2025). Pour la période close le 31 mars 2026, un montant de 1 292 \$ a été comptabilisé à titre de produits tirés de la subvention et a été déduit des charges d'intérêts brutes (9 299 \$ du 31 décembre 2025).

Le solde total des produits différés – subvention gouvernementale se présente comme suit :

Produits différés – subventions gouvernementales	31 mars 2026	31 décembre 2025
Produits différés – 16342451 Canada Inc. Prêt	243 920 \$	207 672 \$
Produits différés – Prêts de Financière TMP	2 900 239	2 994 271
Total des produits différés – subventions gouvernementales	3 144 159 \$	3 201 943 \$
Partie courante	424,140 \$	415,123 \$
Partie non courante	2,720,019	2,786,820
	3,144,159 \$	3,201,943 \$

Le tableau suivant présente le détail des facilités de prêt au 31 mars 2026 :

Facilité	Limite d'emprunt initiale ⁽⁴⁾	Solde au 31 mars 2026	Solde au 31 décembre 2025	Taux d'intérêt sur montants décaissés ⁽¹⁾	Commission d'attente sur montants non décaissés	Date d'échéance
Acquisition	4 670 000 \$	3 626 445 \$	3 586 960 \$	3,01%	-	31 août 2032
Construction	13 500 000 \$	12 164 291 \$	12 031 844 \$	3,01%	-	31 août 2032
Régie ⁽²⁾	550 000 \$	- \$	- \$	3,01%	0,3%	31 décembre 2035
Refinancement	19 000 000 \$	16 978 624 \$	16 793 759 \$	3,01%	-	31 août 2032
Fonds de roulement ⁽³⁾	500 000 \$	- \$	- \$	3,01%	-	31 août 2032
Total selon la convention de crédit de Financière TMP		32 769 360 \$	32 412 563 \$			
Facilité de crédit de 16342451 Canada Inc.	2 140 000 \$	458 005 \$	377 513 \$	CORRA	-	15 janvier 2040
Total selon la convention de crédit de 16342451 Canada Inc.		458 005 \$	377 513 \$			
Total auprès du gouvernement du Canada		33 227 365 \$	32 790 076 \$			
Présenté comme :						
Partie courante		- \$	- \$			
Partie non courante		33 227 365 \$	32 790 076 \$			

(1) (2) Le taux d'intérêt sur les montants décaissés au titre des facilités du gouvernement du Canada était de 4,70 % jusqu'au 2 juillet 2024 et de 3,01% par la suite. Le changement de taux pour la facilité de la Régie est entré en vigueur à partir du 12 janvier 2025.

(3) La limite d'emprunt disponible sur la facilité de fonds de roulement de 1 000 000 \$ est limitée par le pouvoir d'emprunt au 31 mars 2026.

(4) En avril 2022, le crédit disponible a été réduit à néant pour les tirages de trésorerie sur les facilités d'acquisition et de construction. Au 17 janvier 2025, le crédit disponible pour les prélèvements en trésorerie sur la facilité de refinancement a été réduit à néant.

Le total de la charge d'intérêts pour les périodes closes le 31 mars se compose des éléments suivants :

	31 mars 2026	31 mars 2025
Intérêts sur les emprunts	365 558 \$	356 200 \$
Intérêts sur les contrats de location (note 8)	1 039	1 003
Commissions de garantie	-	18
Commissions d'attente	407	407
Charge d'intérêt	367 004 \$	357 628 \$
Amortissement des produits différés – subventions gouvernementales	(95 324)	(90 914)
Charge d'intérêts, montant net	271 680 \$	266 714 \$

13. Emprunts (suite) :

Les prêts à taux fixe du gouvernement du Canada auprès de Financière TMP étaient assortis d'un taux d'intérêt effectif de 4,54 % en 2026 et 2025. Pour la période close le 31 mars 2026, les charges d'intérêts accumulées sur le solde des prêts de Financière TMP ont totalisé 356 797 \$, dont néant était inclus dans les intérêts payés en nature (1 524 109 \$ au 31 décembre 2025, dont 552 610 \$ étaient inclus dans les intérêts payés en nature). Des intérêts de 547 625 \$ ont été payés sur les prêts de Financière TMP en décembre 2025.

Le prêt à taux d'intérêt variable de 16342451 Canada Inc. était assorti d'un taux d'intérêt effectif moyen de 8,83 % en 2026 (9,31 % en 2025). Pour la période close le 31 mars 2026, les charges d'intérêts accumulées sur le solde des prêts de 16342451 Canada Inc. ont totalisé 8 504 \$, dont 3 307 \$ étaient inclus dans les intérêts payés en nature (13 146 \$ au 31 décembre 2025, dont 7 752 \$ étaient inclus dans les intérêts payés en nature).

14. Engagement de prêt et prêt à recevoir :

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a conclu une entente par laquelle elle s'engage à accorder à Télésat LEO Inc. (maintenant Télésat LEO ULC) un prêt de 2,14 milliards de dollars, à condition que la Corporation conclue un accord de financement avec EDC, au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour financer le prêt de Télésat. Par la suite, le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC pour un montant maximal de 2,14 milliards de dollars à déboursé sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements seront effectués sur le prêt de Télésat (voir la note 13 pour le prêt d'EDC connexe).

Le prêt de Télésat a été accordé pour un montant maximum de 2,14 milliards de dollars et arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Les avances au titre de la facilité seront décaissées sur une base non renouvelable à mesure que certaines étapes du projet seront franchies. Le prêt de Télésat est garanti par les actifs du projet et porte des intérêts au taux CORRA plus 4,75 %. En échange de l'engagement de prêt, 16342451 Canada Inc. a reçu 346 551 bons de souscription de Télésat LEO Inc. Comme il est indiqué à la note 10, les bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur et une commission d'engagement de prêt différée correspondante a été comptabilisée. La direction a estimé que le taux d'intérêt déclaré du prêt était inférieur à celui du marché et, par conséquent, l'engagement a été évalué par la suite à la valeur de ses pertes de crédit attendues, ou, si ce montant est supérieur, au montant initial comptabilisé moins les montants attribués aux prélèvements du prêt de Télésat. Au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, le montant initial comptabilisé pour l'engagement de prêt était supérieur au total de la provision pour pertes de crédit attendues pour l'engagement.

Au 31 mars 2026, un montant de 109 528 \$ avait été déboursé dans le cadre du prêt de Télésat (581 338 \$ au 31 décembre 2025) et 19 454 \$ du montant de l'engagement initialement comptabilisé avaient été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat (103 254 \$ au 31 décembre 2025). Pour la période close le 31 mars 2026, des produits d'intérêts de 14 662 \$ (2 794 au 31 mars 2025) ont été comptabilisés et présentés dans les produits d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.

14. Engagement de prêt et prêt à recevoir (suite):

	Prêt de TéléSAT à recevoir
Solde au 31 décembre 2024	-
Montants décaissés	581 338
Engagement de prêt comptabilisé	(103 254)
Produits d'intérêts – taux d'intérêt effectif	25 680
Profit net sur les variations des flux de trésorerie attendus	4 989
Évaluation nette de la provision pour pertes	(13 699)
Solde au 31 décembre 2025	495 054 \$
Montants décaissés	109 528
Engagement de prêt comptabilisé	(19 454)
Produits d'intérêts – taux d'intérêt effectif	13 034
Profit net sur les variations des flux de trésorerie attendus	1 628
Évaluation nette de la provision pour pertes	(5 018)
Solde au 31 mars 2026	594 772 \$

15. Réserve au titre de la participation au bénéfice net :

Au cours de la période, les versements reçus au titre de la PBN ont totalisé 77 767 \$, dont une tranche de 45 129 \$ a été reçue de SGCH et éliminée lors de la consolidation (43 393 \$ au 31 mars 2025, dont une tranche de 3 121 \$ a été éliminée). Il n'y avait aucun paiement de remboursement aux propriétaires au titre de la NPI au cours du trimestre clos le 31 mars 2026 (2 529 \$ au 31 mars 2025, dont une tranche de 16 \$ a été versée à SGCH et éliminée lors de la consolidation).

16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

Les variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres soldes pour les périodes closes les 31 mars se présentent comme suit :

	2026	2025
Clients et autres débiteurs	(14 237) \$	(26 084) \$
Autres actifs courants	837	13 892
Charges différées et autres actifs	7 625	13 967
Fournisseurs et autres créditeurs	(51 052)	(252 051)
Intérêts à payer	407	(76 621)
Autres passifs courants	21 554	(39 093)
Autres passifs non courants	3 638	(15 852)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres éléments	(31 228) \$	(381 842) \$
Liée aux :		
Activités d'exploitation	29 400 \$	(73 061) \$
Activités de financement	-	-
Activités d'investissement	(60 628)	(308 781)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres éléments	(31 228) \$	(381 842) \$

16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite):

Les dépenses en immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2026	2025
Entrées d'immobilisations corporelles (note 7)	(35 794) \$	68 945 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles	(58 440)	(306 994)
Amortissement et incitatifs liés aux contrats de location inscrits au coût de l'actif	4 667	23
Sorties de trésorerie liées aux dépenses en immobilisations corporelles	(89 567) \$	(238 026) \$

Les variations du passif résultant des activités de financement pour les périodes closes le 31 mars peuvent être classées comme suit :

	2026	2025
Solde d'ouverture	32 790 076 \$	32 188 080 \$
Variations de la trésorerie :		
Produits des emprunts	109 528	286 457
Variation des éléments hors trésorerie :		
Intérêts en nature	3 307	1 040
Produits différés – subvention gouvernementale (note 13)	(37 540)	(112 691)
Intérêts amortis – taux d'intérêt effectif	361 994	355 160
Solde de clôture	33 227 365 \$	32 718 046 \$

17. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation :

a) Les produits nets tirés du pétrole brut pour les périodes closes les 31 mars se détaillent comme suit :

	2026	2025
Ventes de pétrole brut	58 694 \$	68 810 \$
Moins : redevances	(11 597)	(16 709)
Produits nets tirés du pétrole brut	47 097 \$	52 101 \$

b) Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de SGCH. Les ventes de pétrole brut par destination se détaillent comme suit :

	2026	2025
Europe	42 054 \$	41 004 \$
États-Unis	16 640	27 806
	58 694 \$	68 810 \$

17. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation (suite):
- c) Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation pour les trimestres clos les 31 mars étaient les suivants:

	2026	2025
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	7 266 \$	5 415 \$
Variation du surplus de production/déficit (i)	(77)	2 932
Transport et transbordement du pétrole brut	1 399	1 315
Commercialisation du pétrole brut	78	128
Total des charges d'exploitation, de transport et de commercialisation	8 666 \$	9 790 \$

⁽ⁱ⁾ Au 31 mars 2026, la Corporation était en position de déficit de production, ayant vendu moins de barils qu'elle n'en avait produit. Le déficit est comptabilisé comme un stock, et des crédits correspondants sont portés aux charges d'exploitation, de transport et de commercialisation, et aux charges d'épuisement et d'amortissement. Au 31 décembre 2025, la Corporation était également en position de déficit de production.

18. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline :

Pour les périodes closes le 31 mars, les produits et les charges d'exploitation du pipeline, répartis par source et par type de produits, se sont établis comme suit :

	2026	2025
Produits tirés des services de transport	709 789 \$	704 876 \$
Produits locatifs	14 537	15 569
Autres produits	777	973
Total	725 103 \$	721 418 \$
Charges d'exploitation et coûts de production du pipeline	96 337 \$	93 780 \$
Salaires et avantages du personnel	56 858	49 859
Autres charges générales et administratives	23 333	16 520
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	176 528 \$	160 159 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

19. Engagements :

Les engagements de la Corporation au 31 mars 2026 sont résumés dans le tableau ci-après :

	Reste de 2026	2027 à 2030	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement	4 058 \$	18 422 \$	- \$	22 480 \$
Contrats liés au projet Hibernia	1 029	229	-	1 258
Immobilisations corporelles liées aux pipelines	1 786	-	-	1 786
Autres engagements au titre de l'exploitation	69 964	279 970	895 248	1 245 182
Total des engagements	76 837 \$	298 621 \$	895 248 \$	1 270 706 \$

Les autres engagements au titre de l'exploitation sont principalement à des engagements visant à fournir du financement pour soutenir les communautés autochtones et locales, et des paiements à la province de la Colombie-Britannique (la « province »), à des engagements à l'égard de l'électricité et à d'autres services. Les dépenses liées à ces engagements au titre de l'exploitation sont comptabilisées à titre de coûts d'exploitation liés au pipeline à mesure qu'elles sont engagées. Certains engagements comprennent une estimation des augmentations de l'indice des prix à la consommation.

Afin de respecter les conditions pour exercer ses activités en Colombie-Britannique, la Corporation s'est engagée à effectuer des paiements à long terme à la province sur une période initiale de 20 ans. Les paiements comprennent un montant garanti annuel de 25 millions de dollars et un montant variable fondé sur les produits tirés du volume non souscrit jusqu'à concurrence d'un paiement combiné maximal de 50 millions de dollars par année. Les paiements futurs indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants minimaux garantis.

20. Éventualités :

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation.

Produit d'assurance en cas d'inondation

En 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de CTM, des retards dans la construction du PARTM et une interruption des activités. La Corporation a comptabilisé un produit d'assurance sur les réclamations relié aux inondations de 128 millions de dollars depuis l'événement initial de 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, un produit d'assurance de 10 millions de dollars (néant en 2025) a été comptabilisé dans les « autres produits » comme recouvrement des coûts en capital. Il n'y avait pas de produits d'assurance à recevoir en date du 31 mars 2026 et du 31 décembre 2025.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation :

De par la nature de ses activités consolidées, CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit des renseignements sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, politiques et processus liés à l'évaluation et à la gestion de ces risques.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

a) Risque de crédit et risque contractuel

Le risque de crédit et le risque contractuel s'entendent du risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles, et il découle principalement des clients et autres débiteurs de la Corporation. Une exposition importante à ce risque est liée à la vente de pétrole brut et à la vente de cargaisons de pétrole en vertu de contrats conclus avec des clients.

- i. Pour ses contrats de vente de pétrole brut, la Corporation a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec son agent de commercialisation, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des contreparties solvables et qu'elle peut utiliser des lettres de crédit, des garanties de la société mère ou d'autres instruments pour atténuer le risque de crédit avant de conclure des contrats de vente avec certaines contreparties. Les débiteurs des clients du pétrole brut de la Corporation sont généralement recouverts 30 jours civils après la livraison du pétrole brut. La Corporation n'a jamais éprouvé de difficultés à recouvrer des créances auprès de ses clients du pétrole brut.

La Corporation a un accord de commercialisation du pétrole brut auquel, la Corporation vend son pétrole directement à l'agent de commercialisation. Ainsi, ce dernier était le seul client de la Corporation au cours du premier trimestre de 2026 et durant 2025. Cette contrepartie a une notation de crédit de première qualité.

- ii. Pour les ventes de cargaisons de pétrole, la Corporation limite son exposition au risque de crédit en exigeant des expéditeurs dont la solvabilité ou la situation financière est inadéquate qu'ils fournissent une sûreté acceptable généralement sous forme de garanties de parties ayant un bon dossier de crédit ou de lettres de crédit d'institutions financières bien cotées, ou un paiement anticipé pour les services. La majorité des clients de la Corporation opèrent dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur pétrolière et gazière, de la commercialisation de l'énergie ou des carburants de transport. Il peut y avoir une exposition aux baisses à long terme des prix des marchandises énergétiques, y compris le prix du pétrole brut, et à l'instabilité économique résultant de ces événements ou d'autres événements de crédit ayant une incidence sur ces industries et sur la capacité des clients à payer pour des services.
- iii. La Corporation est exposée à un risque de crédit du fait de son engagement de prêt envers Télésat LEO et du prêt à recevoir de Télésat. L'engagement a été évalué selon la valeur la plus élevée entre la perte de crédit afférente attendue et le montant initialement comptabilisé, déduction faite des montants alloués aux tirages du prêt de Télésat. L'engagement et le prêt à recevoir étaient initialement notés entre B- et CCC. En date de la fin de la période, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit. L'engagement de prêt de Télésat et le prêt à recevoir demeurent de stade 1. Les instruments financiers pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont appelés « instruments financiers de stade 1 ».

Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont fondées sur des hypothèses liées au risque de défaut et aux taux de pertes attendus. La Corporation exerce son jugement lorsqu'elle formule ces hypothèses et détermine les données d'entrée, sur les conditions du marché existantes, ainsi que les estimations prospectives à la fin de chaque période de déclaration.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

La variation de la provision pour dépréciation quant au prêt de Télésat à recevoir au cours de la période s'établit comme suit :

	Prêt de Télésat à recevoir
Solde au 31 décembre 2025	13 699 \$
Montants radiés	-
Évaluation nette de la provision pour pertes	5 018
Solde au 31 mars 2026	18 717 \$

La provision pour pertes est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur comptable brute du prêt en cours de Télésat en raison des prélèvements effectués au cours du trimestre. La méthode de calcul des pertes de crédit attendues est la même que celle décrite dans les derniers états financiers annuels. L'engagement de prêt à Télésat LEO est évalué à sa valeur comptable initiale, diminuée du montant cumulé des produits comptabilisés, conformément à la norme IFRS 15. Comme la valeur comptable reste supérieure aux pertes de crédit attendues, celles qui sont liées à l'engagement n'ont pas été comptabilisées.

Au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun débiteur important en souffrance ou déprécié.

Au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, la provision pour créances douteuses de la Corporation était négligeable.

La composition des clients et autres débiteurs comprenaient les montants suivants :

	31 mars 2026	31 décembre 2025
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	158 370 \$	171 271 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	30 735	448
Compte conjoint du projet Hibernia	845	2 123
Crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH)*	8 139	7 595
Autres	17 022	19 436
Clients et autres débiteurs	215 111 \$	200 873 \$
Montant non réglé depuis plus de 90 jours	510 \$	9 387 \$

*Les crédits de taxe sur les intrants (TVH/TPS) ne sont pas des instruments financiers.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions ainsi que des placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures représente l'exposition maximale de ces actifs financiers au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie soumise à restrictions et les placements soumis à restrictions ainsi que les placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures sont confiés à de grandes banques à charte et institutions financières canadiennes ou au gouvernement du Canada. Tous les équivalents de trésorerie et les placements sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements était négligeable au 31 mars 2026. La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur réelle au cours des périodes closes les 31 mars 2026 ou 2025.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

La Corporation effectue des prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de liquidités et de ressources en capital sont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de l'émission de titres d'emprunt, y compris la capacité disponible sur la facilité de fonds de roulement. Se reporter à la note 13 pour des précisions sur les emprunts.

La Corporation continue de conserver de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui lui procurent la souplesse financière nécessaire pour respecter ses obligations à leur échéance. La Corporation pourrait être exposée à des ralentissements à long terme dans le secteur de l'énergie et à la volatilité économique, qui est atténuée par les cadres réglementaires actuels régissant les activités de la Corporation liées aux pipelines et la position concurrentielle des actifs de production de pétrole et de pipelines de la Corporation.

Les fournisseurs et autres crédettes sont généralement exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les flux de trésorerie liés à l'engagement de prêt comprennent les flux de trésorerie non actualisés attribués à la première période au cours de laquelle le prêt peut être tiré.

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels :

31 mars 2026	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crédettes	295 719 \$	295 719 \$	295 719 \$	- \$	- \$
Obligations locatives	79 421	167 066	9 536	49 044	108 486
Engagement de prêt	257 388	1 449 133	834 094	615 039	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 769 360	42 511 219	1 065 658	5 328 289	36 117 272
Prêt exigible – 16342451 Canada Inc.	458 005	817 766	-	276 982	540 784
	33 859 893 \$	45 240 903 \$	2 205 007 \$	6 269 354 \$	36 766 542 \$

31 décembre 2025	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crédettes	347 573 \$	347 573 \$	347 573 \$	- \$	- \$
Obligations locatives	73 581	159 604	12 742	37 714	109 148
Engagement de prêt	276 842	1 558 661	745 630	813 031	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 412 563	42 511 219	1 065 658	5 328 289	36 117 272
Prêt exigible – 16342451 Canada Inc.	377 513	687 805	-	211 109	476 696
	33 488 072 \$	45 264 862 \$	2 171 603 \$	6 390 143 \$	36 703 116 \$

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

c) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier en raison de variations des cours du marché. Il englobe le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Corporation n'a pas recours à des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt ou des contrats de change à terme, ni à d'autres outils ou stratégies pour gérer ses risques liés au marché.

i. Risque du taux de change

Le risque du taux de change s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des cours de change. Ce risque découle des instruments financiers libellés en dollars américains à la clôture de la période, soit essentiellement la trésorerie, les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs qui découlent des produits et des dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence sur les produits.

Le pipeline Puget exerce ses activités dans l'État de Washington et, par conséquent, ses produits et la majorité de ses charges sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent donc influencer sur les bénéfices apportés par le pipeline Puget et sur nos résultats.

Aux 31 mars 2026 ou 2025 ou pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait aucun contrat de change en vigueur.

ii. Risque de prix des marchandises

Le risque de prix des marchandises s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des prix des marchandises. Bien que la production de pétrole de SGCH soit vendue à des cours au comptant, ses instruments financiers ne fluctuent pas en fonction des prix des marchandises, et SGCH n'utilise pas d'instruments dérivés. La sensibilité au risque de prix des marchandises des instruments financiers de SGCH est négligeable.

iii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que sur les divers placements détenus. Ce risque n'est pas considéré comme important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent environ 3 % du total de ses produits.

Au 31 mars 2026, la Corporation n'était pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt sur les prêts de sa société mère à taux d'intérêt fixe à la date de clôture. Le prêt d'EDC à 16342451 Canada Inc. est assorti d'un taux d'intérêt correspondant au taux CORRA en vigueur. Le prêt correspondant à Télésat LEO porte intérêt au taux CORRA en vigueur majoré d'une marge applicable fixe. Puisque les prêts sont structurés comme des prêts adossés avec une exposition au taux CORRA correspondante, tant pour les créditeurs que pour les débiteurs, l'exposition de la Corporation au risque de taux d'intérêt n'est pas importante. Les modifications apportées aux emprunts dans le cadre de la convention de crédit conclue avec EDC ont permis de réduire le taux d'intérêt fixe à 3,01 % et de repousser la date d'échéance, améliorant ainsi les flux de trésorerie. Les emprunts au titre de la convention de crédit consortiale, qui étaient assortis de taux d'intérêt variables et d'une commission de garantie à taux fixe, ont été remplacés par le prêt de refinancement à taux fixe.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

iv. Autre risque de prix

La Corporation n'est pas exposée de manière importante au risque de prix lié aux titres de capitaux propres ou aux matières premières dans le cours normal de ses activités. Cependant, la Corporation est exposée au risque de prix associé à la valeur des bons de souscription de Télésat LEO, la juste valeur pouvant ne pas être équivalente à la valeur de liquidation du bon de souscription. Se reporter à la note 10 pour plus de détails.

d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions, des bons de souscription de Télésat LEO, de l'engagement de prêt et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mars 2026 et 31 décembre 2025 :

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur	
			2026	2025	2026	2025
Actifs financiers						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	147 363	146 821	147 363	146 821
Bons de souscription de Télésat LEO	JVRN	Niveau 3	499 592	467 455	499 592	467 455
Prêt à recevoir - Télésat	Coût amorti	Niveau 2	594 772	495 054	521 617	481 137
Passifs financiers						
Engagement de prêt	Voir note 14	Niveau 3	257 388	276 842	431 232	358 821
Prêt exigible - Financière TMP	Coût amorti	Niveau 2	32 769 360	32 412 563	34 433 171	34 338 421
Prêt exigible - 16342451						
Canada Inc.	Coût amorti	Niveau 2	458 005	377 513	371 426	341 429

Les variations de la juste valeur des bons de souscription de Télésat LEO, évalués au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, sont présentées ci-après.

31 décembre 2025	467 455 \$
Profit (perte) sur la réévaluation de bons de souscription	32 137 \$
31 mars 2026	499 592 \$

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

La Corporation a utilisé le modèle de calcul de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des bons de souscription. Les principaux éléments utilisés dans le modèle Black et Scholes comprennent la valeur des capitaux propres de Télésat LEO qui est utilisée pour déterminer le prix estimé de l'action, le prix d'exercice, la durée prévue, le taux sans risque et le rendement des dividendes. La valeur des capitaux propres de Télésat LEO a été calculée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui repose principalement sur le taux d'actualisation utilisé pour ramener les flux de trésorerie futurs à leur valeur actuelle et le multiple de sortie appliqué à la valeur finale des capitaux propres.

La Corporation a déterminé que ces techniques d'évaluation se situent au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, car la volatilité estimative n'est généralement pas observable et nécessite une estimation de la part de la direction.

Les données suivantes ont été utilisées pour évaluer la juste valeur des bons de souscription :

Hypothèses clés	Création	31 mars 2026	31 décembre 2025
Valeur des capitaux propres			
Taux d'actualisation	20 %	20 %	20%
Multiple de sortie	10x	10x	10x
Valeur des bons de souscription			
Valeur des capitaux propres (USD)	3 755 000	4 703 000	4 511 000
Taux sans risque	3,52 %	3,47 %	3,41%
Volatilité	55 %	63 %	61%

L'engagement de prêt, évalué au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, est lié à l'obligation de la Corporation d'assurer la disponibilité des fonds aux termes d'un accord de prêt avec Télésat LEO Inc. (se reporter à la note 14 pour un complément d'information sur la nature de l'engagement et de l'accord de prêt). La Corporation a eu recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de la portion non tirée du prêt à Telesat LEO, correspondant à l'engagement de prêt. Les principales hypothèses utilisées dans ce modèle sont le calendrier prévu et le montant des futurs décaissements en fonction des modalités contractuelles, des jalons du projet et des prévisions de la direction, la courbe des taux d'intérêt à terme applicable, ainsi que le taux d'actualisation servant à ramener la valeur des sorties futures de fonds à leur valeur actuelle. Étant donné que l'engagement de prêt constitue pour la Corporation une obligation de mise à disposition de fonds, le taux d'actualisation appliqué reflète son profil de risque, ajusté pour tenir compte des conditions de marché en vigueur à la date d'évaluation.

21. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

Analyse de sensibilité

Au 31 mars 2026, les modifications raisonnablement envisageables pour chacune des données non observables importantes sur lesquelles repose le modèle, en supposant que les autres données demeurent constantes, auraient les effets suivants :

	Résultat net	
	Augmentation	Diminution
31 mars 2026		
Valeur des capitaux propres (variation de 10 %)	59 662	(59 069)
Taux sans risque (variation de 1%)	7 702	(8 023)
Volatilité attendue (variation de 10 %)	30 073	(33 504)
Taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien (variation de 0,05)	17 950	(17 950)

22. Transaction avec des parties liées :

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Le 15 juillet 2020, CFUEC et CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de CFUEC et l'administration par CFUEC du programme de CUGE.

Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC pour un montant maximal de 2,14 milliards de dollars afin de financer le prêt de Télésat. Se reporter à la note 14 pour plus de détails.

Le 6 octobre 2025, CGPAC et CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de CGPAC et l'administration par CGPAC du Programme de prêts pour les Autochtones. Pour la période le 31 mars 2026, les coûts engagés par CGPAC et financés par CDEV ont été de 989 \$ (néant au 31 mars 2025). Au 31 mars 2026, CDEV avait un montant à recevoir de CGPAC au titre d'une partie liée de 8 709 \$ (7 720 \$ au 31 décembre 2025). Ce montant comprend le remboursement de charges engagées par CDEV avant la constitution de CGPAC pour établir CGPAC et l'aider à mettre sur pied le programme, ainsi que remboursement de certaines dépenses engagées par CDEV pour le compte de CGPAC, y compris les honoraires et les frais de services-conseils, les salaires et les avantages du personnel, les loyers, les déplacements, l'assurance et d'autres coûts d'exploitation.

CDEV n'a pas versé de dividendes au gouvernement du Canada au cours des trimestres clos les 31 mars 2026 et 2025.

23. Informations supplémentaires

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des résultats des principales entités en exploitation qui composent CDEV. Les résultats du siège social de CDEV ainsi que les résultats de CEI, de CIC, de Financière TMP, et de 16342451 Canada Inc. sont pris en compte dans la catégorie « Autres » :

31 mars 2026							
	CTM (PCGR des États-Unis)	Ajustement selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global:							
Produits							
Produits tirés des services de transport	713 533 \$	(3 744) \$ ⁽¹⁾	709 789 \$	- \$	- \$	- \$	709 789 \$
Produits nets tirés du pétrole brut	-	-	-	44 142	-	2 955	47 097
Produits locatifs	14 101	436	14 537	-	-	-	14 537
Autres produits	777	-	777	-	1 331	-	2 108
Autres bénéfices	826	10 000	10 826	1 482	-	-	12 308
Gain (perte) sur les bons de souscription	-	-	-	-	32 137	-	32 137
	729 237	6 692	735 929	45 624	33 468	2 955	817 976
Charges:							
Épuisement et amortissement	280 975	(11 604) ⁽²⁾	269 371	7 091	15 249	(11 259)	280 452
Exploitation et production	96 870	(533)	96 337	8 666	-	-	105 003
Salaires et avantages du personnel	56 483	375 ⁽³⁾	56 858	423	4 023	-	61 304
Frais généraux et administratifs, autres et change	23 749	410	24 159	645	10 443	(37)	35 210
	458 077	(11 352)	446 725	16 825	29 715	(11 296)	481 969
Charges (produits) financiers:							
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	558	(558) ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-
Autres, montant net	381	(451)	(70)	-	-	-	(70)
Désactualisation	-	(2 678) ⁽⁴⁾	(2 678)	(960)	-	-	(3 638)
(Charge) d'intérêts, montant net	(143 381)	(1 076) ⁽⁴⁾	(144 457)	1 534	(104 622)	407	(247 138)
	(142 442)	(4 763)	(147 205)	574	(104 622)	407	(250 846)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt s	128 718	13 281	141 999	29 373	(100 869)	14 658	85 161
Impôt sur le résultat	31 774	3 296 ⁽⁵⁾	35 070	8 186	-	-	43 256
Bénéfice net (perte nette)	96 944 \$	9 985 \$	106 929 \$	21 187 \$	(100 869) \$	14 658 \$	41 905 \$
Autres éléments du résultat global	4 694 \$	(277) \$ ⁽⁶⁾	4 417 \$	- \$	8 834 \$	(8 834) \$	4 417 \$
État de la situation financière:							
Actifs:							
Actifs courants	869 957	-	869 957	115 043	987 880	(55 525)	1 917 355
Actifs non courants	35 614 759	(1 618 129) ⁽⁷⁾	33 996 630	285 123	36 936 970	(35 294 051)	35 924 672
	36 484 716 \$	(1 618 129) \$	34 866 587 \$	400 166 \$	37 924 850 \$	(35 349 576) \$	37 842 027 \$
Passifs							
Passifs courants	524 644	(6 482)	518 162	18 178	435 478	(56 063)	915 755
Passifs non courants	13 593 687	(182 371) ⁽⁸⁾	13 411 316	115 850	36 208 660	(12 000 000)	37 735 826
	14 118 331 \$	(188 853) \$	13 929 478 \$	134 028 \$	36 644 138 \$	(12 056 063) \$	38 651 581 \$
Capitaux propres							
	22 366 385 \$	(1 429 276) \$ ⁽⁹⁾	20 937 109 \$	266 138 \$	1 280 712 \$	(23 293 513) \$	(809 554) \$
	36 484 716 \$	(1 618 129) \$	34 866 587 \$	400 166 \$	37 924 850 \$	(35 349 576) \$	37 842 027 \$

23. Informations supplémentaires (suite) :

31 mars 2025							
	CTM (PCGR des États-Unis)	Ajustement selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global:							
Produits							
Produits tirés des services de transport	712 463 \$	(7 587) \$ ⁽¹⁾	704 876 \$	- \$	- \$	- \$	704 876 \$
Produits nets tirés du pétrole brut	15 134	435	15 569	-	-	-	15 569
Produits locatifs	-	-	-	47 410	-	4 691	52 101
Autres produits	973	-	973	-	205	-	1 178
Autres bénéfiques	-	-	-	817	-	-	817
Gain (perte) sur les bons de souscription	-	-	-	-	37 791	-	37 791
	728 570	(7 152)	721 418	48 227	37 996	4 691	812 332
Charges:							
Épuisement et amortissement	219 068	(10 140) ⁽²⁾	208 928	9 135	15 095	(11 259)	221 899
Exploitation et production	94 466	(686)	93 780	9 790	-	-	103 570
Salaires et avantages du personnel	49 441	418 ⁽³⁾	49 859	533	1 822	-	52 214
Frais généraux et administratifs, autres et change	16 950	(430)	16 520	743	9 459	(37)	26 685
	379 925	(10 838)	369 087	20 201	26 376	(11 296)	404 368
Charges (produits) financiers:							
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	210	(210) ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-
Autres, montant net	235	(535)	(300)	-	-	-	(300)
Désactualisation	-	(2 947) ⁽⁴⁾	(2 947)	(1 002)	-	-	(3 949)
(Charge) d'intérêts, montant net	(144 722)	(1 054) ⁽⁴⁾	(145 776)	2 154	(111 145)	407	(254 360)
	(144 277)	(4 746)	(149 023)	1 152	(111 145)	407	(258 609)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt s	204 368	(1 060)	203 308	29 178	(99 525)	16 394	149 355
Impôt sur le résultat	56 733	(2 934) ⁽⁵⁾	53 799	8 823	-	-	62 622
Bénéfice net (perte nette)	147 635 \$	1 874 \$	149 509 \$	20 355 \$	(99,525) \$	16 394 \$	86 733 \$
Autres éléments du résultat global	(310) \$	49 \$ ⁽⁶⁾	(261) \$	- \$	(522) \$	522 \$	(261) \$
État de la situation financière:							
Actifs:							
Actifs courants	695 133	-	695 133	130 397	779 134	(35 191)	1 569 473
Actifs non courants	36 301 958	(1 606 740) ⁽⁷⁾	34 695 218	305 502	37 070 157	(35 853 680)	36 217 197
	36 997 091 \$	(1 606 740) \$	35 390 351 \$	435 899 \$	37 849 291 \$	(35 888 871) \$	37 786 670 \$
Passifs							
Passifs courants	544 665	(29 315)	515 350	24 937	183 468	(36 888)	686 867
Passifs non courants	13 425 249	(111 658) ⁽⁸⁾	13 313 591	148 643	36 511 729	(12 000 000)	37 973 963
	13 969 914 \$	(140 973) \$	13 828 941 \$	173 580 \$	36 695 197 \$	(12 036 888) \$	38 660 830 \$
Capitaux propres							
	23 027 177 \$	(1 465 767) \$ ⁽⁹⁾	21 561 410 \$	262 319 \$	1 154 094 \$	(23 851 983) \$	(874 160) \$
	36 997 091 \$	(1 606 740) \$	35 390 351 \$	435 899 \$	37 849 291 \$	(35 888 871) \$	37 786 670 \$

23. Informations supplémentaires (suite) :

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les normes IFRS de comptabilité, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les normes IFRS de comptabilité. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-après :

1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, Regulated Operations, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les normes IFRS de comptabilité. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les produits sont comptabilisés conformément à IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, des ajustements réglementaires sont effectués pour tenir compte des différences entre les produits tirés du transport comptabilisés en vertu des accords sur les droits ou des accords sur les services de transport approuvés par la Régie de l'énergie du Canada et les droits réellement perçus sur le TMPL. Ces ajustements réglementaires sont annulés selon les normes IFRS de comptabilité. De plus, au cours du trimestre clos le 31 mars 2026, un produit d'assurance a été comptabilisé relativement aux règlements provisoires des réclamations liées aux inondations.

2) L'amortissement est plus faible selon les normes IFRS de comptabilité en raison d'un nombre plus faible d'actifs, attribuable à la comptabilisation d'une provision pour fonds utilisés pendant la construction, aux termes des PCGR des États-Unis, comme il est décrit plus en détail dans la note de bas de page n° 4. Ce montant est partiellement compensé par une obligation de démantèlement et le coût de mise hors service correspondant, selon les normes IFRS de comptabilité. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, certains passifs liés à une obligation de démantèlement ne sont pas comptabilisés selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis portant sur le coût de mise hors service d'immobilisations.

3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des normes IFRS de comptabilité en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux référentiels comptables. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période. De plus, il existe des différences en ce qui a trait à la détermination des coûts financiers et du rendement des actifs des régimes.

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante coût des capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts courus sur la dette contractée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif aux termes d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des normes IFRS de comptabilité est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les normes IFRS.

5) L'impôt calculé en vertu des normes IFRS de comptabilité est plus élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour fonds utilisés pendant la construction.

23. Informations supplémentaires (suite) :

6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux normes IFRS de comptabilité diffèrent en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.

7) Les actifs non courants sont moins élevés selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison des ajustements apportés aux immobilisations corporelles. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les normes IFRS de comptabilité, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. À la suite de l'acquisition, le nombre d'immobilisations corporelles est moins élevé selon les normes IFRS de comptabilité en raison de la comptabilisation de la provision pour fonds utilisés pendant la construction prévue dans les PCGR des États-Unis, qui est partiellement compensée par l'augmentation de l'obligation de démantèlement et des coûts de mise hors service correspondants prévus dans les normes IFRS. CTM comptabilise aussi le produit tiré de certains contrats (y compris les primes liées aux contrats d'achat ferme 50) en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des normes IFRS de comptabilité. En vertu des PCGR des États-Unis, une tranche de 10 000 \$ du produit a été comptabilisée à titre de recouvrement des coûts en capital liés aux actifs à tarifs réglementés. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés selon les IFRS, ces produits sont comptabilisés dans les autres bénéfices.

8) Les passifs non courants diffèrent selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et d'autres obligations environnementales. CTM ne comptabilise pas ces obligations aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les normes IFRS de comptabilité. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les normes IFRS de comptabilité lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Aux termes des PCGR des États-Unis, les frais d'émission de titres d'emprunt sont comptabilisés en tant qu'actif, alors qu'ils sont déduits de la dette selon les normes IFRS de comptabilité. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.

9) L'impact financier cumulatif produit par les ajustements apportés au total des capitaux propres, selon les normes IFRS de comptabilité, s'élève à 1 429 276 \$, dont 9 985 \$ représentent l'incidence du résultat net de 2026.

24. Modification du classement :

La Corporation a reclassé les chiffres comparatifs afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

- i) En 2025, la Corporation a déterminé qu'un compte d'épargne à préavis inclus au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans l'état consolidé de la situation financière devrait être reclassé en « Placements à court terme », dans l'actif à court terme. L'incidence de ce changement sur les montants déjà déclarés est décrite ci-dessous :

24. Modification du classement (suite) :

	31 décembre 2024	Ajustement	31 décembre 2024
	<i>Montants déjà déclaré</i>		<i>Montant reclassé</i>
État consolidé de la situation financière			
Actifs courants :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	815 509	(20 613)	794 896
Placements à court terme	147 907	20 613	168 520

- ii) La Corporation a également déterminé que les mouvements d'intérêts hors trésorerie rattachés aux placements liés au fonds pour abandon futur avaient été comptabilisés par erreur dans le tableau consolidé des flux de trésorerie des exercices précédents. Par conséquent, le montant des « Intérêts reçus » pour la période close le 31 mars 2025 dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est inférieur de 186 \$ au montant précédemment indiqué. Toutefois, ce retraitement n'a eu aucune incidence sur le solde de trésorerie de clôture de la Corporation.

Ces ajustements apportés au tableau consolidé des flux de trésorerie étaient négligeables et n'ont eu aucune incidence globale sur le solde de trésorerie de clôture de la Corporation.

La Corporation de développement des investissements du Canada

Bureau principal de Toronto
161, rue Bay, bureau 4540
Toronto ON M5J 2S1

Bureau d'Ottawa
50, rue O'Connor, bureau 1601
Ottawa ON K1P 6L2

Téléphone: (416) 966-2221
Courriel : info@cdev.gc.ca

cdev.gc.ca/fr